



Dossier Personnes âgées

démographie et conditions de vie

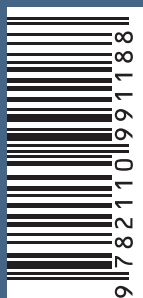
Les déterminants de l' **illettrisme**

Quelle mesure du **chômage** ?

La comparaison spatiale des **prix**

4 € 50

ISSN : 0750-0769



ISBN : 978-2-11-099118-8

La ligne éditoriale



La Revue Économie de La Réunion

Des thèmes variés, une présentation claire et illustrée



Le Tableau Économique de La Réunion

Chaque année, toutes les données socio-économiques à jour



Les Hors-série Économie de La Réunion

Un sujet traité à fond, dans un format pratique



L'Insee Partenaires

Six pages pour valoriser un travail en partenariat



Économie de La Réunion

Revue de l'Institut national de la statistique et des études économiques

ISSN : 0750-0769

ISBN : 978-2-11-099118-8

Directeur de la publication : **Pascal CHEVALIER**

Rédactrice en chef : **Claire GRANGÉ**

N° 137 - décembre 2010 - Code SAGE : **ECOR13784**

Conception graphique : **Design System**

Crédit photo : **Richard Feuillade, Design System**

Bruno Bamba (photo de couverture)

Imprimerie : **Print 2000**

Dépôt légal n° 444 - Décembre 2010

édito

Claire Grangé

Ce nouveau numéro de la revue « Économie de La Réunion » valorise un certain nombre d'études réalisées en partenariat avec des acteurs publics. Elles visent ainsi à mieux répondre aux problématiques de nos partenaires, et apporter des éléments utiles à la décision publique.

Le dossier central a été réalisé dans une démarche prospective, en collaboration avec le Conseil économique, social et environnemental de La Réunion. Il vise la population âgée, nos seniors. Combien sont-ils, vivent-ils auprès des leurs, leurs logements sont-ils décentes ? Et pour les plus jeunes d'entre eux, comment sont-ils insérés sur le marché tendu du travail ? Ce bilan laisse entrevoir des problématiques qui se poseront dans un avenir proche, avec la forte augmentation de cette population. En 2040, un quart de la population aura plus de 60 ans... un défi pour l'avenir.

Les plus âgés d'aujourd'hui sont aussi ceux qui ont le plus de difficultés en communication écrite. C'est ce que révèle l'étude sur les déterminants de l'illettrisme. Pour les plus jeunes, où les difficultés apparaissent souvent dès les plus petites classes, le système éducatif se doit d'avoir les moyens de résorber les difficultés. L'objectif est de réduire de moitié en dix ans les écarts avec la France métropolitaine.

Mesurer les écarts était l'objectif de l'enquête de comparaison spatiale des prix qui a eu lieu début 2010 dans les Dom et en France métropolitaine. Le ressenti de la population sur la vie chère à La Réunion a été en partie conforté par les résultats publiés, qui montrent un écart important, notamment sur les produits alimentaires.

Acheter plus cher ses produits, lorsque l'on se trouve dans une situation sociale précaire est d'autant plus difficile. Le chômage a de nouveau augmenté cette année, et La Réunion a le triste privilège d'être l'une des régions d'Europe où le taux de chômage est le plus élevé.

Pourtant, de l'emploi se crée tous les jours, et s'organise dans des pôles géographiques dont la dynamique est impulsée par les aménageurs locaux. Un bilan cartographique complet de ces zones à forte concentration d'emplois a été dressé, et fait l'objet d'une reprise partielle dans ce numéro de la revue.

Pour faire part de votre avis sur les articles publiés :
Dr974-correspondant-insee-contact@insee.

Pour consulter le site internet de l'Insee :
www.insee.fr

sommaire

Société 04■

- > Le créole encore très largement majoritaire
- > L'influence de la langue maternelle en question

Dossier

Personnes âgées : démographie et conditions de vie

- > Le vieillissement de la population : un défi pour les années à venir
- > La solidarité familiale en perte de vitesse
- > L'activité baisse dès 50 ans
- > Des logements spacieux, mais qui comportent des défauts

Territoire 20■

- > Centres-villes et zones d'activités : des espaces favorables au développement de l'emploi

Emploi

- > Quelle mesure du chômage ?
- > La hausse du chômage se poursuit, l'emploi résiste

Économie 28■

- > Comparaison spatiale des prix : Un écart important sur l'alimentaire

■ 11



■ 26



Le créole encore très

Plus de la moitié des Réunionnais parlent aujourd'hui encore uniquement le créole, ce qui en fait de loin la langue régionale la plus utilisée dans les départements d'Outre-mer. Durant l'enfance, huit Réunionnais sur dix ne parlaient que créole. Ils sont en moyenne plus âgés que les autres et d'origine plus modeste, ils avaient peu l'habitude de lire durant leur enfance. Ceux qui ne parlaient que français sont peu nombreux (8%) et sont généralement plus jeunes et issus de milieux plus aisés où la lecture était régulièrement pratiquée dans le cadre familial. Le bilinguisme, peu fréquent durant l'enfance, est pratiqué aujourd'hui par 38 % des Réunionnais âgés de 16 à 64 ans.

Parler créole est particulièrement répandu à La Réunion, bien plus que dans les autres départements d'Outre-mer. La grande majorité des Réunionnais ne parlaient ainsi que créole durant leur enfance : c'est le cas de huit personnes sur dix parmi celles âgées aujourd'hui de 16 à 64 ans et nées dans le département¹. Celles qui ne parlaient que français sont rares (8 %), de même que les bilingues (11 %). À La Martinique ou en Guadeloupe, les créolophones exclusifs sont minoritaires, puisque respectivement 17 % et 29 % des natifs ne parlaient que créole à l'âge de 5 ans.

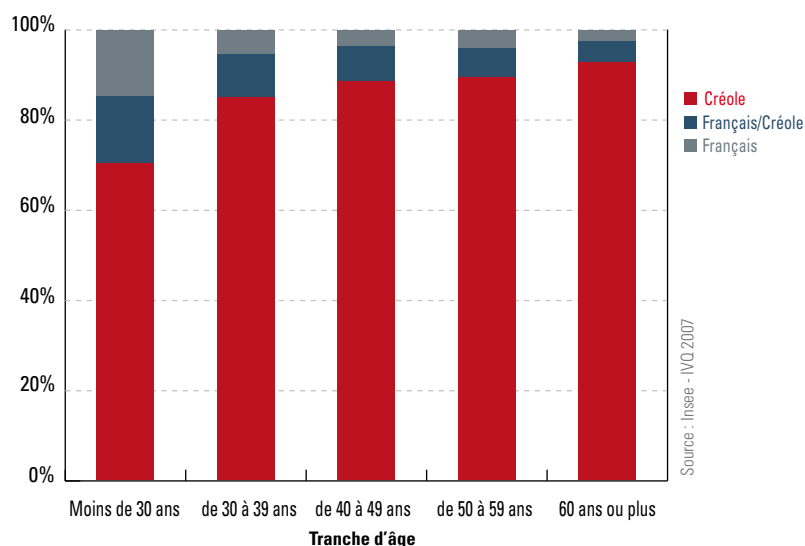
Cependant, les anciennes générations sont plus fortement imprégnées par la pratique du créole que leurs cadets. Neuf Réunionnais de plus de 50 ans sur dix déclarent n'avoir parlé que créole à la maison enfant, et bien que cette pratique soit moins fréquente chez les jeunes, elle reste toutefois prépondérante : 70 % des moins de trente ans ont vécu la même situation. À l'âge adulte, la pratique exclusive du créole perdure, puisque 53 % des Réunionnais ne parlent encore aujourd'hui que créole dans la vie de tous les jours.

Les créolophones sont plutôt âgés et d'origine modeste...

La population qui ne parlait que créole durant l'enfance a souvent vécu dans des conditions modestes. Ainsi, un quart déclare que leurs parents ne s'en sortaient pas financièrement et la moitié qu'ils s'en sortaient juste. La situation des parents au regard de l'emploi, en terme d'activité ou de métier exercé, explique en partie ces difficultés financières. Ainsi, seulement 70 % des pères occupaient un emploi (84 % pour les autres populations) et pour la moitié d'entre eux, il s'agissait d'un métier manuel, le plus souvent ouvrier ou agriculteur. La moitié des mères n'avaient quant à elles jamais travaillé.

Les créolophones exclusifs sont plus âgés et sont donc issus de générations où vivre dans une famille nombreuse était la norme. Plus de la moitié d'entre eux ont ainsi vécu durant l'enfance dans des familles d'au moins 6 enfants. Cette caractéristique perdure néanmoins au-delà du phénomène générationnel, puisque les plus jeu-

Langue parlée durant l'enfance : le créole reste largement majoritaire



¹ Ces résultats ne sont pas comparables à ceux publiés dans l'Insee Partenaires n° 2, qui couvraient l'ensemble de la population de 15 à 65 ans résidant à La Réunion, natifs ou non.

largement majoritaire

nes aujourd'hui (moins de 30 ans) appartenaient encore majoritairement à des familles d'au moins 4 enfants.

Les créolophones viennent de familles où on lisait peu, puisque seulement 15 % de leurs mères lisaient régulièrement lorsqu'ils étaient enfants. Par répercussion, moins de 20 % d'entre eux lisaient régulièrement durant leur enfance.

Géographiquement, les créolophones habitaient plus souvent dans les Hauts de l'île, la moitié d'entre eux déclarant y avoir vécu enfant.

... et les francophones plutôt jeunes issus de milieux aisés

Les natifs réunionnais qui ne parlaient que français chez eux durant leur enfance sont très minoritaires (8 %). Ils sont particulièrement jeunes, les deux tiers ayant aujourd'hui moins de trente ans. Ces personnes ont vécu leur enfance dans des familles moins nombreuses, puisque les deux tiers comptaient moins de quatre enfants. Ils habitaient plutôt dans les Bas.

Contrairement aux créolophones, les francophones exclusifs sont souvent issus de familles aisées. Près des trois quarts d'entre eux déclarent que leurs parents étaient riches ou à l'aise financièrement. Le confort financier est confirmé par l'activité des parents : plus des deux tiers des mères travaillaient, ce qui en fait de loin le groupe où les taux d'emploi des mères sont les plus importants. Les pères avaient quant à eux des taux d'emploi équivalents à ceux des personnes du groupe franco/créolophones (84 %), mais le type d'emploi exercé est un peu différent. Les pères étaient plus souvent cadres ou de profession intermédiaire qu'ailleurs, tandis que les ouvriers étaient beaucoup plus rares. Les emplois qu'ils exerçaient induisent plus fréquemment l'utilisation de l'écrit dans le cadre du travail.

Dans ce groupe de personnes, les habitudes de lecture sont généralement prises dès l'enfance : plus de la moitié des mères lisaient au moins régulièrement, et 40 % des francophones lisaient eux aussi régulièrement durant leur enfance.

Langue parlée durant l'enfance : Répartition selon les caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques sociodémographiques	Modalités	Langue maternelle (en %)		
		Créole	Français/ Créole	Français
Tranche d'âge	Moins de 30 ans	29*	49	65
	30 à 39 ans	21	19	14
	40 à 49 ans	26	19	11
	50 à 59 ans	18	11	8
	60 ans et plus	6	2	2
	Ensemble	100	100	100
Niveau de vie	Riche	2	9	15
	A l'aise	20	49	57
	Juste	54	39	26
	Ne s'en sortaient pas	24	3	2
	Ensemble	100	100	100
Nombre d'enfants de la famille	1	2	5	4
	2	7	26	33
	3	12	21	30
	4 ou 5	23	20	21
	6 et plus	56	28	12
	Ensemble	100	100	100
Habitude de lecture	Tous les jours	5	10	16
	Régulièrement	14	20	25
	De temps en temps	36	53	40
	Jamais	45	17	19
	Ensemble	100	100	100
Situation professionnelle de la mère (durant l'enfance)	En emploi	29	51	68
	Au chômage	1	0	2
	Inactive (ayant travaillé)	10	7	11
	Inactive (jamais travaillé)	52	35	17
	Autre situation	8	7	2
	Ensemble	100	100	100
Catégorie socio-professionnelle du père	Inconnue	16	9	15
	Agriculteur	14	10	1
	Artisan/Commerçant	5	7	11
	Cadre	1	4	7
	Profession intermédiaire	3	13	21
	Employé	11	25	27
	Ouvrier	50	32	18
	Ensemble	100	100	100
Lieu d'habitation durant l'enfance	Dans les hauts	52	40	32
	Dans les bas	48	60	68
	Ensemble	100	100	100
Effectif total		344 000	44 000	33 000

Source : Insee - IVQ 2007

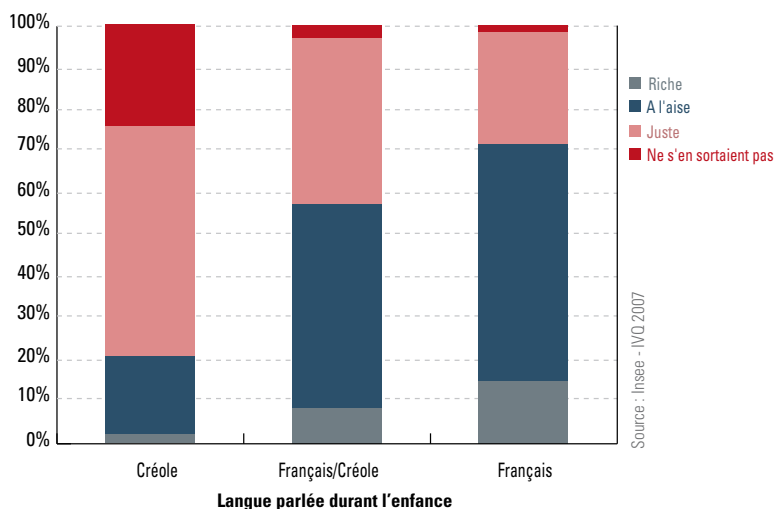
Champ : Natifs de La Réunion âgés de 15 à 64 ans.

(*) Note de lecture : Parmi les natifs de La Réunion dont la langue parlée à 5 ans était exclusivement le créole, 29 % ont moins de 30 ans, 21 % ont de 30 à 39 ans...

Les franco-créolophones sont en situation intermédiaire. Environ 11 % des natifs réunionnais de 16 à 64 ans utilisaient le français et le créole à la maison durant leur enfance. La moitié d'entre eux a moins de 30 ans, et ils sont globalement plus jeunes que les créolophones mais plus âgés que les francophones. Leur situation financière est également intermédiaire, plus pauvre que les francophones mais plus aisée que les créolophones. Il en va de même pour l'ensemble des caractéristiques étudiées.

Christian **Monteil**
Chargé d'études démographiques

Situation financière durant l'enfance : les créolophones d'origine plus modeste



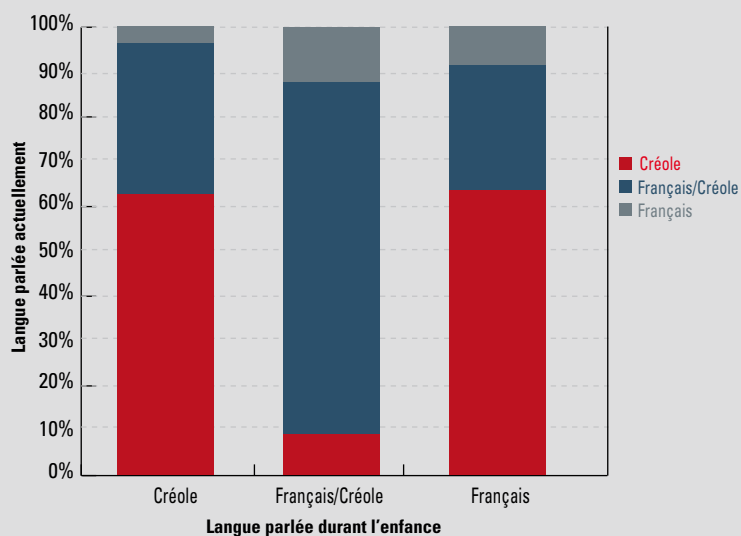
Les études favorisent l'évolution vers le bilinguisme

La langue pratiquée durant l'enfance n'est pas forcément celle que l'on utilise à l'âge adulte. Les deux sont toutefois extrêmement liées. Par exemple, près des deux tiers de ceux qui ne parlaient que créole enfant ne parlent que créole actuellement. Néanmoins, des changements interviennent au cours de la vie, et un tiers de ceux qui ne parlaient que créole durant l'enfance parlent français et créole aujourd'hui.

Il y a ainsi une redistribution des personnes entre les groupes, plus particulièrement des créolophones vers les franco-créolophones. Tandis que la langue pratiquée dans le cadre familial durant l'enfance était pour 81 % des réunionnais interrogés le créole seul, ils ne sont plus actuellement que 53 % à ne parler que créole dans la vie de tous les jours. La proportion de personnes parlant français et créole a quant à elle fortement augmenté : 38 % des Réunionnais parlent aujourd'hui les deux langues dans leur vie de tous les jours contre 11 % lorsqu'ils étaient enfants. Par contre, la proportion de natifs réunionnais parlant uniquement le français durant leur enfance et actuellement reste stable, autour de 8-9 %.

La trajectoire de la langue parlée est en partie liée au niveau d'étude, la langue utilisée pour les études étant le français. Ainsi, ceux qui ont fait des études parlent français (ou créole/français), tandis que ceux qui ne parlent que créole sont souvent les moins diplômés.

La langue parlée évolue au cours de la vie



Source : Insee - IVQ 2007

Note de lecture : 63 % des personnes qui ne parlaient que créole durant l'enfance ne parlent aujourd'hui encore que créole, 34 % sont bilingues et 3 % ne parlent que français.

Communication écrite

L'influence de la langue maternelle en question

Les difficultés de la population créolophone face à la communication écrite sont bien réelles. Mais ce sont finalement l'âge, les habitudes de lecture ou le niveau de vie durant l'enfance, ainsi que le sexe, qui expliquent le plus les difficultés des adultes face à l'écrit, devant la langue maternelle. La langue parlée durant l'enfance, le créole, le français, ou les deux, influe ensuite sur l'illettrisme. Pour les créolophones en grandes difficultés, elles apparaissent souvent dès le CP, où l'apprentissage de la lecture s'accompagne de celui de la langue française. Pour les autres, la communication écrite est meilleure s'ils lisaient régulièrement enfant, ou s'ils ont acquis une proximité avec la langue française au cours de leur vie.

Près de 30 % des personnes qui ne parlaient que créole durant l'enfance sont illettrées à l'âge adulte, parmi les natifs réunionnais âgés de 15 à 64 ans. Elles ont, certes, été scolarisées ; elles ont majoritairement appris à lire et à écrire ; mais aujourd'hui elles éprouvent des difficultés dans les exercices quotidiens de communication écrite. C'est en compréhension d'un texte simple et en

production de mots écrits qu'elles ont le plus de difficultés. Mais en lecture simple de mots, un créolophone sur vingt a toujours des difficultés fortes ou graves.

Le groupe des personnes bilingues, qui parlaient français et créole durant l'enfance, a moins de difficultés. Il compte environ 10 % d'illettrés, et se situe ainsi au même niveau que celui de France

L'illettrisme varie d'abord en fonction de l'âge, des habitudes de lecture et du niveau de vie

Source : Insee - IVQ 2007
Champ : Natifs de La Réunion de 16 à 64 ans, qui résident à La Réunion

Facteurs explicatifs par ordre d'importance	Modalités	Effet	Significativité (1)
Tranche d'âge	Moins de 30 ans	réf	
	30 à 39 ans	=	ns
	40 à 49 ans	+	***
	50 à 59 ans	++	***
	60 ans et plus	+++ ⁽²⁾	***
Habitudes de lecture durant l'enfance	Tous les jours	...	***
	Régulièrement	...	***
	De temps en temps	-	***
Niveau de vie durant l'enfance	Jamais	réf	
	Riche	-	ns
	A l'aise	-	**
	Juste	réf	ns
Sexe	Ne s'en sortaient pas	++	***
	Masculin	réf	-
Langue parlée à la maison à 5 ans	Féminin	..	***
	Créole	réf	
	Français//Créole	..	***
Activité de la mère durant l'enfance	Français	...	***
	Travaille	=	ns
	Chômage	..	ns
	Inactive (ayant travaillé)	..	***
	Inactive (jamais travaillé)	réf	
	Autre	+	=

Méthodologie :

Les facteurs socioéconomiques qui déterminent la probabilité de devenir illettré une fois adulte (le sexe, l'âge, l'origine sociale, la langue parlée durant l'enfance, les habitudes de lecture...) ne sont pas indépendants les uns des autres.

Un modèle économétrique permet d'isoler chacun de ces effets afin d'estimer l'impact de chacun d'entre eux sur les difficultés des personnes face à l'écrit. Cela permet une analyse « toutes choses égales par ailleurs » qui mesure l'effet spécifique de chaque facteur sur la probabilité d'être illettré.

(1) Significativité :

* : significatif au seuil de 10 % ; ** : au seuil de 5 % ; *** : au seuil de 1 %.

(2) Note de lecture : (+++) les personnes âgées de 60 ans ou plus ont significativement beaucoup plus de risques d'avoir de fortes difficultés que celles qui ont moins de 30 ans (tranche d'âge prise arbitrairement comme valeur de référence) à habitudes de lecture, niveau de vie, langue parlée durant l'enfance et activité de la mère comparables.

métropolitaine. Enfin, l'illettrisme est particulièrement faible chez les francophones exclusifs (moins de 2 %).

Chacun de ces groupes a des caractéristiques sociodémographiques différentes¹. Les créolophones sont plus âgés, or le taux d'illettrisme augmente avec l'âge. Ils lisaient peu durant l'enfance, et les habitudes de lecture sont primordiales. Ils sont par ailleurs issus de familles moins aisées, et le taux d'illettrisme varie fortement selon le niveau de vie. Ainsi, seules 10 % des personnes qui déclarent avoir vécu dans un milieu à l'aise financièrement sont illettrées, contre près de 50 % chez celles issues des milieux les plus pauvres. Les déterminants de l'illettrisme sont multiples et influent à des degrés divers.

L'âge ou les habitudes de lecture durant l'enfance influencent le plus les difficultés

Le taux d'illettrisme varie le plus en fonction de la génération à laquelle on appartient, les plus âgés ayant plus de difficultés que les plus jeunes. La mise en place tardive du système éducatif à La Réunion est à l'origine de l'illettrisme d'une partie des anciennes générations.

Les habitudes de lecture durant l'enfance jouent en second lieu un rôle important dans l'apprentis-

sage de la communication écrite. Ainsi, les personnes qui ne lisaient pas dans leur jeunesse ont beaucoup plus de risque d'être illettrées à l'âge adulte que les autres. L'absence de lecture durant l'enfance est le signe pour une partie des personnes interrogées que les compétences minimales en lecture n'ont jamais été acquises. A contrario, la fréquence de la lecture permet de réduire le taux d'illettrisme, les personnes qui lisaient tous les jours ou régulièrement enfant étant moins souvent illettrées que celles qui lisaient de temps en temps.

Le niveau de vie influe également, en troisième lieu, sur l'illettrisme, les personnes issues de milieu riche ou à l'aise étant beaucoup moins souvent illettrées que les personnes issues de milieu pauvre. Le sexe est également discriminant, en quatrième position, les femmes étant moins souvent illettrées que les hommes à âge, niveau de vie, habitude de lecture et langue parlée comparables.

La langue maternelle apparaît en cinquième position des caractéristiques sociodémographiques qui agissent sur la propension à l'illettrisme : les créolophones ont significativement plus de risque d'être illettrés que ceux qui parlaient français à âge, habitudes de lecture et niveau de vie comparables. Un tel écart peut s'expliquer en partie

par la façon dont est mesuré l'illettrisme : en français. Or, les personnes qui ne parlaient que créole durant l'enfance sont celles qui sont le moins familiarisées avec la langue française. Il est également aussi probable qu'une partie de la population francophone exclusive est consciente des difficultés scolaires dont la langue peut être à l'origine. La pratique de la langue française à la maison est une façon de s'investir dans l'éducation de leurs enfants, qui leur permet plus tard d'avoir moins de difficultés face à l'écrit.

En dernier lieu, comme en France métropolitaine, l'activité de la mère a une influence significative sur l'illettrisme. Les natifs réunionnais dont la mère était inactive mais qui néanmoins avait déjà travaillé sont moins souvent illettrés que les autres. Pour certaines mères ne travaillant plus, il est probable qu'elles aient choisi d'arrêter le travail pour s'occuper de l'éducation de leurs enfants. Les autres critères sociodémographiques étudiés, tels que la profession du père et les habitudes de lecture de la mère n'interviennent pas de manière significative.

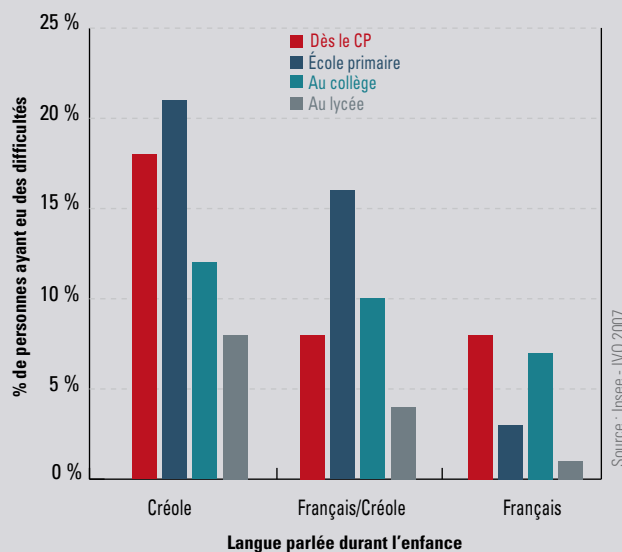
Chez les personnes âgées de moins de 40 ans, seuls le sexe et le niveau de vie ont une influence significative sur la probabilité de devenir illettré. Les habitudes de lecture et la langue parlée durant l'enfance n'ont plus d'impact significatif.

Des difficultés scolaires dès le CP

Les difficultés à l'école des créolophones apparaissent souvent dès le CP, classe où ils doivent apprendre à la fois le français et la lecture. Les créolophones redoublent d'ailleurs beaucoup plus fréquemment les petites classes que les autres, toutes choses égales par ailleurs (âge, niveau de vie...). Leurs problèmes dans le cursus scolaire sont sans doute une des causes principales de leurs difficultés face à l'écrit une fois adulte.

Néanmoins, les générations les plus jeunes bénéficient d'une plus grande clémence de l'institution scolaire vis-à-vis de l'utilisation du créole à l'école.

Les premières difficultés scolaires apparaissent fréquemment en primaire pour les créolophones



Créolophones : lire régulièrement favorise la communication écrite

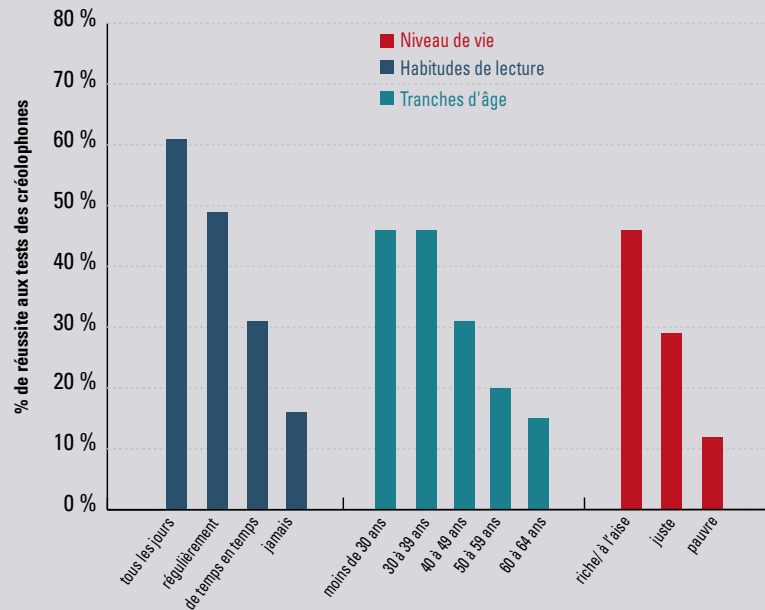
Non seulement l'usage du créole pendant l'enfance n'explique pas en premier lieu l'illettrisme, mais certains créolophones ont acquis une bonne maîtrise de la communication écrite. Ainsi, près de 30 % des créolophones exclusifs ont obtenu de bons résultats aux tests de l'enquête et 7 % de très bons résultats.²

Les habitudes de lecture expliquent en premier lieu le niveau des résultats aux tests, parmi la population qui ne parlait que créole durant l'enfance. Ainsi, les personnes qui lisaient régulièrement ou tous les jours ont obtenu de meilleurs résultats que les autres. Notamment parmi ceux qui ont les plus forts taux de réussite aux tests (plus de 80 % de réussite au module haut), les habitudes de lecture ont un impact prépondérant, et de très loin.

Les facteurs de réussite sont dans un deuxième temps les mêmes que ceux exposés précédemment : l'âge, puis le niveau de vie. La taille de la famille, en quatrième position, influe sur la réussite, les personnes issues de familles d'au moins cinq enfants ayant moins de chance de réussir que celles appartenant à des familles de deux enfants. La profession du père a aussi un impact, les enfants de cadres, professions intermédiaires ou employés ont plus de chances de réussir que les autres. Il en est de même pour la localisation géographique : les personnes qui habitaient dans les Hauts ont moins de chance de réussir que celles qui habitaient dans les Bas, à critères socio-démographiques comparables, dans la population créolophone. Les autres facteurs tels que le sexe, l'activité de la mère n'interviennent pas de manière significative.

La langue parlée actuellement a également une influence significative sur la réussite aux tests pour les personnes qui ne parlaient que créole durant leur enfance, à autres critères comparables. Ainsi les personnes qui parlent actuellement français et créole, ou seulement français dans la vie de tous les jours ont significativement plus de chance de réussir que celles qui ne parlent que créole. On ne peut cependant pas mesurer de différence significative entre ces deux populations (les francophones ou les franco-créolophones), le facteur important de réussite au test pour les adultes ayant eu une enfance créolophone étant d'avoir acquis une certaine proximité avec la pratique du français.

60 % des créolophones qui lisaient tous les jours ont réussi les tests



Source : Insee - IVQ 2007

Champ : Natifs de la Réunion de 15 à 64 ans, habitants la Réunion, créolophones.

Note de lecture : les trois premiers facteurs explicatifs de la réussite au module haut (plus de 60 % de bonnes réponses) sont les habitudes de lecture durant l'enfance, 60 % des personnes qui lisaient tous les jours ont réussi contre 16 % pour celles qui ne lisaient jamais. Puis l'âge : 15 % des personnes de plus de 60 ans ont réussi le module haut contre 46 % de celles de moins de 40 ans. Enfin le dernier facteur est le niveau de vie : 46 % des personnes qui étaient riches ou à l'aise ont réussi le module haut contre 12 % parmi celles issues des milieux les moins favorisés.



¹ Voir l'article précédent : « Le créole encore très largement majoritaire » - Revue Économie de La Réunion n°137 - décembre 2010.

² Est considéré comme bon résultat plus de 60 % de réussite aux exercices du module haut et très bon résultat plus de 80 % de réussite. Pour les franco-créolophones, ces taux sont respectivement de 46 % et 16 % ; et de 75 % et 31 % pour les francophones.

Christian Monteil
Chargé d'études démographiques

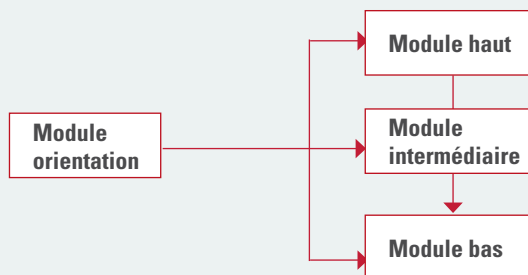


Méthodologie

L'enquête :

L'enquête Information et Vie Quotidienne a été menée en 2007 à La Réunion par l'Insee, en partenariat avec la Région Réunion, la Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et l'Association Nationale de Lutte contre l'Illettrisme. Plus de 2 700 personnes ont répondu au questionnaire. Cette enquête a pour but de mesurer les compétences des adultes face à l'écrit, mais aussi en compréhension orale et numératie. Elle permet de chercher les déterminants des compétences à l'âge adulte (parcours scolaire, pratique de la lecture, situation de l'enquêté durant l'enfance...), d'évaluer l'influence des compétences sur la vie personnelle et professionnelle et de mieux connaître le profil des sous-populations en difficulté.

L'épreuve d'orientation donne une première idée des compétences de la personne interrogée face à l'écrit et permet d'adapter la difficulté des exercices proposés ensuite à son niveau. Quand les performances à l'épreuve d'orientation sont juste moyennes, l'analyse est affinée par une épreuve intermédiaire afin d'orienter vers les exercices complexes ou les exercices simples. Si la personne passe les exercices complexes (module haut), c'est qu'elle n'a pas de difficulté dans les domaines fondamentaux de l'écrit. La série d'exercices simples (module bas) permet d'avoir une vision plus fine des compétences de la personne dans les domaines fondamentaux de l'écrit. Si elle a obtenu moins de 40 % de réussite à l'un des trois exercices, elle est en « grave difficulté »; si le moins bon résultat est compris entre 40 et 60 %, les difficultés sont estimées assez importantes; si le moins bon résultat est compris entre 60 et 80 %, les difficultés sont seulement partielles; enfin, si la personne obtient au moins 80 % de réussite aux trois exercices, elle n'est pas considérée comme en difficulté (dans la classification des personnes sans difficulté, elle rejoint le groupe de plus bas niveau).



Champ de l'étude :

La population étudiée est celle des natifs de La Réunion âgés de 16 à 64 ans, habitants sur l'île en 2007. Cette population a été divisée en trois en fonction de la langue parlée à la maison à 5 ans : les personnes qui ne parlaient que créole (les créolophones), les personnes qui parlaient français et créole (les franco-créolophones) et les personnes qui ne parlaient que français (les francophones).

L'analyse toutes choses égales par ailleurs :

Afin de limiter les interactions qui peuvent exister entre les différents critères sociodémographiques, une régression logistique a été réalisée pour les besoins de cette étude (cf. encadré 1).

Certaines caractéristiques seulement ont été retenues, en fonction notamment de leur disponibilité dans l'enquête. De plus, seules celles issues de la partie relative à l'enfance, en dehors de celles relatives à la scolarité, ont été retenues. Dans un second temps, seules les variables ayant un impact significatif ont été conservées dans le modèle final.

Bibliographie

ACTIF A., MONTEIL C., « Communication écrite, un adulte sur cinq en situation préoccupante », Insee Partenaires n°2, octobre 2008.
AH-WOANE M., « La lecture : 3e loisir des Réunionnais » - Revue Économie de La Réunion n°135, décembre 2009.
MURAT F., « Les compétences des adultes à l'écrit, en calcul et en compréhension orale », Insee Première n°1044, octobre 2005.
COUPIN S., FORGEOT G., « Lire, écrire, compter : la maîtrise des compétences-clé en Martinique », Insee Antilles Guyane, février 2008.

Personnes âgées

démographie et conditions de vie

Les personnes âgées sont encore peu nombreuses, mais leur poids dans la structure de la population réunionnaise augmentera fortement dans les prochaines années. Depuis la départementalisation, les gains d'espérance de vie ont été importants, et devraient se poursuivre : les personnes vivront plus longtemps, et en meilleure santé qu'auparavant. En 2040, l'île comptera 219 000 personnes âgées d'au moins 65 ans, contre 62 000 aujourd'hui. La prise en charge et la solidarité envers ces personnes âgées constituent un des principaux enjeux de La Réunion pour les années à venir.

Les personnes âgées vivent majoritairement en couple, avec ou sans enfant. Néanmoins, depuis quelques années, elles vivent plus souvent seules, avec l'augmentation des divorces et du célibat. La solidarité familiale, jusque là profondément ancrée dans les modes de vie réunionnais, est aujourd'hui en perte de vitesse. La personne âgée, lorsqu'elle ne vit plus en couple ou seule, est en effet moins souvent intégrée au sein de la famille d'un de ses enfants. La vie en institution spécialisée reste toutefois marginale, puisqu'elle ne concerne aujourd'hui que 4 % des personnes âgées d'au moins 75 ans.

Les logements qu'occupent les personnes âgées pourraient sembler idéals aux plus jeunes : une maison individuelle, spacieuse, dont ils sont propriétaires. Les enfants partis, les personnes conservent généralement le même logement, ce qui leur procure plus d'espace. Néanmoins, s'agissant plus souvent de logements anciens, ils accusent quelques défauts, notamment au niveau de l'installation électrique. À un âge où apparaissent les premiers

handicaps, les grands seniors sont les plus pénalisés par l'inconfort de leur logement.

Dans un contexte de chômage et de recul de l'âge légal de départ à la retraite, l'emploi des seniors fait l'objet de toutes les attentions. Entre 50 et 64 ans, un peu plus de la moitié des Réunionnais sont actifs, c'est à dire qu'ils travaillent ou sont au chômage. Les autres ne se portent pas sur le marché du travail, soit parce qu'ils sont à la retraite, qu'ils n'ont jamais travaillé, qu'ils n'espèrent plus trouver d'emploi ou qu'ils bénéficient d'un revenu de solidarité. L'activité baisse dès 50 ans, mais l'augmentation du taux d'activité observée sur les trois dernières années (+ 5 points) laisse à penser que le comportement des seniors sur le marché de l'emploi évolue.

Ce dossier propose un premier volet d'études sur la démographie et les conditions de vie des personnes âgées. Il sera complété dans nos prochaines publications par d'autres éclairages, tels que la santé, la famille ou les revenus.



Champ :

Dans ces études, la population étudiée est généralement celle des personnes âgées d'au moins 50 ans. Les pré-seniors ont entre 50 et 64 ans, les mid-seniors entre 65 et 74 ans et les grands seniors 75 ans ou plus. Néanmoins, l'article traitant de l'évolution et de la projection de la population âgée à l'horizon 2040 étudie les 65 ans ou plus. Celui sur l'emploi étudie les comportements des 50-64 ans.

Le vieillissement de la population : un défi pour les années à venir **12**

La solidarité familiale en perte de vitesse **14**

L'activité baisse dès 50 ans **16**

Des logements spacieux, mais qui comportent des défauts **18**

Le vieillissement de la p un défi pour les années

Les Réunionnais âgés d'au moins 65 ans sont 62 000 aujourd'hui. Ils sont trois fois plus nombreux qu'au début des années 80. La population réunionnaise vieillit et en un quart de siècle, la croissance des plus âgés s'est accélérée. Elle reste néanmoins moins rapide que celle attendue d'ici 2040 où l'île comptera 219 000 seniors. Le taux de dépendance économique des personnes âgées, qui mesure le rapport de la population âgée sur celle en âge de travailler, serait alors de 35 %.

La population réunionnaise vieillit. En un quart de siècle, la population des seniors¹ de l'île a presque triplé, passant de 24 000 Réunionnais âgés de 65 ans ou plus en 1982 à 62 000 en 2007. Leur poids dans l'ensemble de la population a doublé et atteint désormais 8 %. Sur la même période, la population des seniors a augmenté trois fois plus vite que la population totale. Avec les gains d'espérance de vie et les progrès en terme d'autonomie, les seniors d'aujourd'hui ne ressemblent en rien aux « gramoules » d'autrefois. Néanmoins dans les prochaines années, les seniors seront de plus en plus nombreux, et La Réunion fait face à l'un des enjeux majeurs de toute société moderne : le vieillissement de sa population.

Les seniors forment une population hétéroclite. Les plus jeunes d'entre eux, qui ont moins de 74 ans, sont presque tous retraités mais encore largement autonomes. Ce sont les mid-seniors. Ils sont 38 000 aujourd'hui, deux fois plus nombreux qu'en 1982. Leurs aînés, les grands seniors, sont eux 25 000. Ils sont trois fois plus nombreux qu'en 1982, avec un rythme de croissance plus

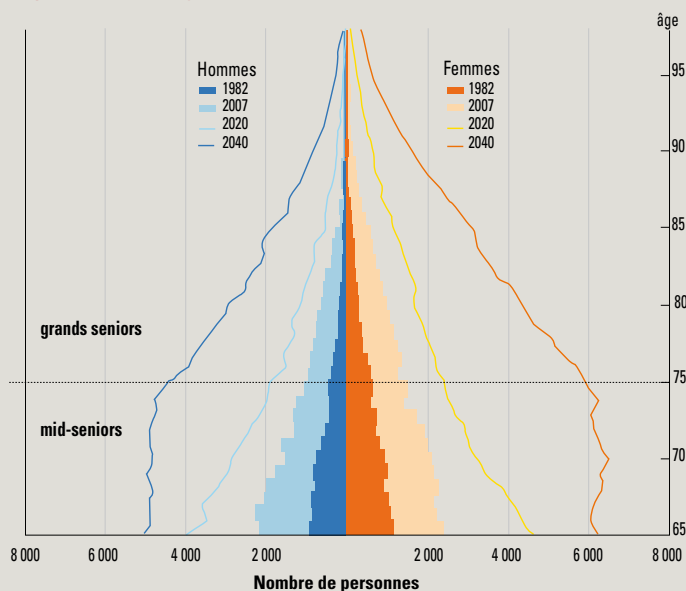
soutenu encore que celui des mid-seniors. La population très âgée a même quadruplé en 25 ans : l'île compte environ 2 000 nonagénaires ou centenaires en 2007. Ces grands seniors sont plus fréquemment en situation de dépendance et ont des modes de vie spécifiques.

Le taux de dépendance économique s'accroît

Le poids que les seniors représentent dans la société peut être calculé au travers du taux de dépendance économique des personnes âgées. Il correspond au rapport entre la population des 65 ans et plus et celle des 15 à 64 ans, en âge de travailler. Il s'est accentué entre 1982 et 2007, passant de 8 % à 12 %. Il s'élève à 26 % en France métropolitaine.

Le vieillissement actuel de la population réunionnaise est d'abord le résultat des forts gains d'espérance de vie depuis la départementalisation. À cette époque, l'espérance de vie à la naissance était d'environ 50 ans. L'amélioration de l'appareil médical, le recul important des maladies

Pyramide des âges des seniors en 1982, 2007, 2020 et 2040



Source : Insee, recensements de la population 1982 et 2007, projections de populations 2020 et 2040

¹ Cette étude concerne les personnes âgées de 65 ans ou plus. Un « mid-senior » est âgé de 65 à 74 ans et un « grand senior » de 75 ans ou plus.

Sources utilisées : Recensements de la population - Projections de population 2010 (scénario central), Insee

Population : à venir

infectieuses et parasitaires tel que le paludisme sont quelques-uns des facteurs de l'amélioration des conditions de vie des Réunionnais. En 2007, les Réunionnaises vivent en moyenne 82 ans et les hommes 75 ans, soit respectivement 8 ans et 9 ans de plus qu'en 1982.

Par ailleurs, dans les années 50 et 60, l'île amorçait sa transition démographique. L'accroissement naturel était alors important grâce à un taux de natalité élevé et un taux de mortalité en diminution constante. Cette population nombreuse âgée aujourd'hui de 40 à 60 ans viendra d'ici 5 à 25 ans intégrer la population des seniors.

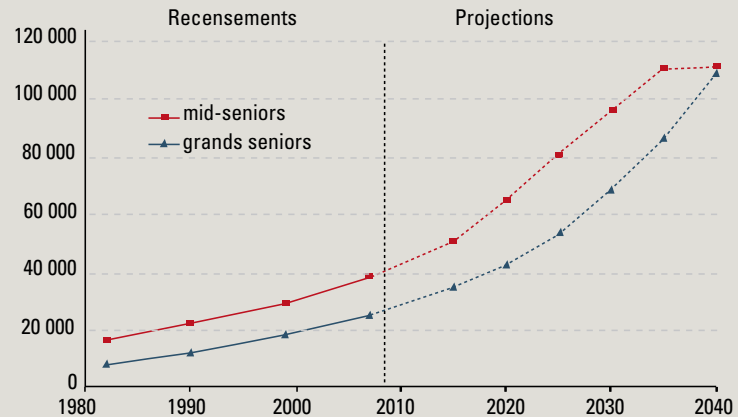
Vers un papy-boom réunionnais

À l'horizon 2040, la population de l'île devrait dépasser le million d'habitants. La population continuant à vieillir, l'âge moyen des Réunionnais serait de 40 ans contre 32 actuellement. La structure par âge de la population se rapprocherait alors de celle observée actuellement en France métropolitaine. Néanmoins, La Réunion resterait avec Mayotte et la Guyane l'un des plus jeunes départements de France.

Jusqu'en 2020, la population des seniors croît fortement : 4 % par an. La croissance de cette population devrait être quatre fois plus rapide que celle de la population totale. L'île compterait alors 106 000 personnes âgées qui représenteraient 12 % de la population.

Les mid-seniors constitueraient toujours le groupe le plus important, avec 64 000 personnes. Avec une croissance identique, la part des grands seniors parmi les plus de 65 ans serait stable jusqu'en 2020, à 39 %. Ils seraient néanmoins deux fois plus nombreux qu'actuellement et cinq fois plus qu'en 1982, grâce à l'avancée en âge de générations nombreuses et aux gains d'espérance de vie. Au nombre de 42 000, les personnes d'au moins 75 ans représenteraient alors 5 % de la population.

Les seniors toujours plus nombreux



Source : Insee, recensements de la population, projections de populations 2010 (scénario central)

L'accueil des personnes âgées dépendantes : un défi à relever

Les seniors devraient représenter 21 % de la population réunionnaise en 2040, avec 219 000 personnes. Alors que la croissance des mid-seniors ralentirait dès 2020, les plus âgés des seniors devraient croître de façon continue jusqu'en 2040, à un rythme soutenu de 5 % par an. Les grands seniors seraient alors plus de 108 000, soit presque autant que les mid-seniors. Un Réunionnais sur dix aurait alors au moins 75 ans contre un sur cent en 1982. Cette croissance concerne d'ailleurs le quatrième âge, à partir de 90 ans. En 2040, l'île devrait compter 12 000 nonagénaires et centaines soit six fois plus qu'actuellement.

Sous l'effet conjugué d'une augmentation de la part de la population âgée de 65 ans ou plus (+ 13 points) et d'une baisse de la population de 15 à 64 ans (- 7 points), le taux de dépendance économique des personnes âgées passerait de 12 % actuellement à 35 % en 2040. L'accueil des personnes les plus âgées potentiellement dépendantes, dans de bonnes conditions, est dès aujourd'hui un enjeu majeur pour l'île.

Les pré-seniors moins nombreux entre fin 2020 et mi-2030

La population âgée de 50 à 64 ans est nombreuse et généralement encore active. Elle a plus que doublé en un quart de siècle et compte 108 000 individus en 2007. La croissance de la population de cette tranche d'âge se maintient dans un avenir proche, mais cette population devrait diminuer entre fin 2020 et mi-2030. Ils représenteront 16 % de la population en 2040.

Manuela **AH-WOANE**
Chargée d'études

La solidarité familiale en perte de vitesse

Les seniors vivent plus souvent seuls aujourd'hui. Parce qu'ils divorcent plus, vivent plus longtemps en bonne santé, mais aussi parce que la solidarité familiale est en perte de vitesse. La vie en famille reste néanmoins largement majoritaire, principalement en couple. Mais il est plus rare aujourd'hui de vivre sans conjoint aux côtés de ses enfants ou d'un autre membre de sa famille. Enfin, la vie en institution reste très marginale.

Au fil du temps, le mode de vie familial des Réunionnais se modifie. Ils sont notamment de plus en plus nombreux à vivre seuls, et cette tendance est plus accentuée encore chez les seniors¹. En 25 ans, le nombre de seniors vivant seuls a quadruplé, pour s'établir à 29 300 en 2007. Le vieillissement de la population est en partie à l'origine de cette évolution, mais le fait de vivre seul s'est aussi répandu progressivement dans les mœurs. Ainsi, 17 % des seniors vivent seuls aujourd'hui contre 11 % en 1982.

Vivre seul suite à un divorce

La banalisation du divorce explique en partie cette augmentation de la décohabitation des ménages âgés. La génération la plus concernée est celle des pré-seniors qui vivent seuls, pour lesquels la part des divorcés a triplé en 25 ans. Ils sont aujourd'hui 29 % dans cette situation. Par ailleurs, le célibat est de plus en plus fréquent chez les 50-64 ans, surtout chez les hommes. La moitié de ceux qui vivent seuls sont célibataires contre 36 % des femmes. Ces pré-seniors d'aujourd'hui seront les grands seniors de demain.

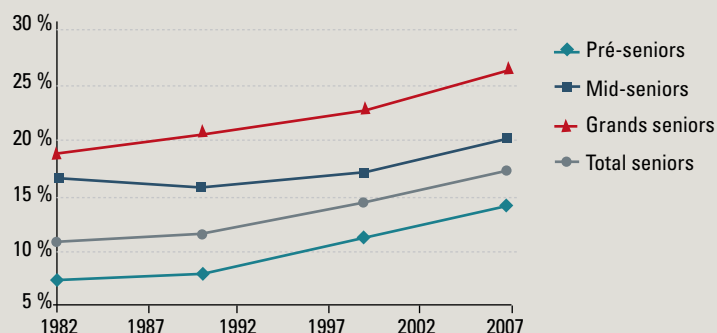
Pour les plus âgés, vivre seul fait généralement suite au décès du conjoint. L'espérance de vie des femmes étant plus importante que celle des hommes, les personnes âgées de 75 ans ou plus sont donc essentiellement des veuves.

À l'avenir, avec la croissance attendue de la population âgée, et si les changements d'habitudes de vie se poursuivent, la part des seniors vivant seuls continuera de croître. L'île sera confrontée à un phénomène d'ampleur, qui devra être pris en compte dans les aménagements à prévoir pour ces futurs seniors.

Les seniors vivent moins souvent avec leurs enfants

Alors que le phénomène de décohabitation progresse, la vie en couple reste le mode de vie le plus fréquent chez les plus âgés. Depuis 1990, la part des seniors qui vivent en couple reste stable autour de 60 %, ce qui représente 104 000 personnes. Néanmoins, au sein des couples, les seniors vivent aujourd'hui majoritairement sans enfant, ce qui n'était pas le cas auparavant. Plus de personnes aux âges avancés, moins d'enfants,

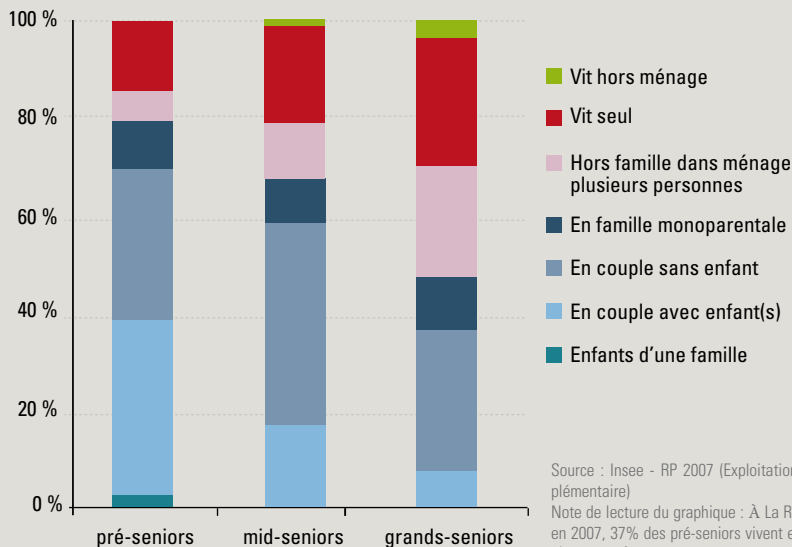
Les seniors vivent de plus en plus seuls



Source : Insee - Recensements de la population 1982, 1990, 1999 et 2007
Note de lecture : En 1982, 19% des grands-seniors vivent seuls

¹ Dans cette étude, les seniors ont 50 ans ou plus ; les pré-senior 50 à 64 ans ; les mid-seniors 65 à 74 ans ; les grand seniors 75 ans ou plus.

Mode de cohabitation : Les seniors vivent longtemps en couple



qui quittent plus facilement le domicile familial, sont à l'origine de ce phénomène. En effet, arrivés à l'âge adulte, les enfants vivent moins souvent qu'avant chez leurs parents : pour poursuivre leurs études (les départs étant facilités par les aides à la mobilité), par l'acquisition d'une situation professionnelle stable, ou pour s'installer eux-mêmes en couple. La vie en famille monoparentale est également aujourd'hui un peu moins répandue qu'auparavant chez les seniors.

Lorsqu'il ne vit plus en couple ou en tant qu'adulte d'une famille monoparentale, le senior cohabite également moins souvent avec un membre de sa famille : par exemple auprès d'un de ses enfants vivant en couple, ou avec un frère ou une sœur... Ils étaient 12 % à vivre ainsi en 1990, ils ne sont plus que 8 % aujourd'hui.

La vie en institution est marginale

La solidarité familiale est donc en perte de vitesse, mais la vie en institution reste marginale. Seules 1 800 personnes de 50 ans ou plus vivent hors-ménage, soit 1 % des seniors. Une minorité d'entre eux (14 %) vivent dans des communautés

religieuses et les trois quarts vivent dans des services de longs ou moyens séjours (maisons de retraites...). Les personnes vivant dans ces services sont logiquement plus âgées, mais restent peu nombreuses : 4 % des 75 ans ou plus. L'entrée dans ces structures est souvent liée à la perte de dépendance et au développement de maladies chroniques nécessitant un suivi particulier.

La population des grands seniors augmentera fortement dans l'avenir. De plus, le phénomène de décohabitation, qui progresse depuis les années quatre-vingt, devrait encore s'amplifier. La prise en charge des personnes potentiellement dépendantes deviendra cruciale dans les années qui viennent, et constitue un réel enjeu. Afin de privilégier la maintien à domicile, le développement de services à la personne adaptés à ces situations sera nécessaire. En tous les cas, le besoin de lits en institution destinés à l'accueil de ce type de public sera plus pressant.

Manuela **AH-WOANE**
Chargée d'études

Bibliographie :
MESPOULHÉS A., « L'Auvergne face au vieillissement de sa population », La Lettre n° 58 - Insee Auvergne, janvier 2010.
LEFÈVRE G., « Pour anticiper le phénomène du vieillissement sur le Grand Nancy : pré-seniors, mid-seniors et grands seniors », Économie lorraine n° 190, novembre 2009.
GRANGÉ C., « Les anciens restent en famille », Revue Économie de La Réunion n° 113, octobre 2002.

Définitions

Ménage : ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale sans qu'elles soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation par exemple). Les individus vivant seuls constituent également un ménage.

Famille : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple marié ou non, avec ou sans enfant(s), soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s). Dans une famille, l'enfant doit être célibataire (lui-même sans enfant).

Couple : ensemble de deux personnes de sexe différent, âgées de 15 ans ou plus qui partagent la même résidence principale et, sauf exception, déclare être mariées ou vivre en couple.

L'activité baisse dès 50 ans

Dans un contexte de chômage et de recul de l'âge légal de départ à la retraite, l'emploi des seniors est une préoccupation importante. L'activité décroît sensiblement dès 50 ans. A partir de cet âge, différents dispositifs peuvent en effet inciter les personnes sans emploi à choisir l'inactivité. Néanmoins depuis quelques années, les seniors occupent plus fréquemment un emploi, notamment les femmes.

¹ Les seniors désignent dans cette étude les personnes âgées de 50 à 64 ans.

² Les différentes mesures sont décrites dans le n°62 DARES Analyses (<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/2010-062.pdf>)

Le revenu de solidarité (RSO)

Mis en place en décembre 2001, le RSO donne aux allocataires du RMI âgés de 50 ans ou plus, et percevant cette prestation depuis au moins deux ans, la possibilité de se retirer du marché du travail et de l'emploi tout en conservant un revenu amélioré jusqu'à ce qu'ils bénéficient d'une retraite à taux plein. Ces deux conditions rapprochent le RSO d'une forme de préretraite très spécifique. Son ouverture de droit met automatiquement fin au droit du RMI et n'est pas compatible avec la perception d'un revenu d'activité professionnelle.

À La Réunion, 53 % des personnes âgées de 50 à 64 ans sont actives, c'est-à-dire qu'elles travaillent ou sont au chômage. C'est 6 points de moins qu'en France métropolitaine. Néanmoins en 3 ans, le taux d'activité des seniors¹ réunionnais a progressé de plus de 5 points. Cette évolution a été plus marquée chez les femmes (+ 7 points) que chez les hommes (+ 3 points). À ces âges, les enfants autonomes, l'écart entre les taux d'activité masculin et féminin se réduit. De 19 points entre 25 et 49 ans, il n'est plus que de 11 points entre 50 et 64 ans.

Une période de transition vers l'inactivité

À partir de 50 ans, la sortie de l'emploi est plus souvent synonyme d'inactivité que de chômage. Sur le marché de l'emploi, les jeunes seniors âgés de 50 à 54 ans ont une situation assez favorable. Bien qu'ils soient moins souvent actifs que les 25-49 ans (respectivement 69 % et 78 %), leur taux d'emploi est identique, aux alentours de 55 %.

La transition vers l'inactivité s'intensifie à partir de 55 ans. Pour les 55-59 ans, le taux d'activité baisse de 15 points comparativement aux 50-54 ans. Le taux d'emploi diminue sensiblement, de 8 points, pour s'établir à 47 %. Après 60 ans, âge légal aujourd'hui du départ à la retraite, la transition s'achève. Entre 60 et 64 ans, ils ne sont plus qu'une minorité à travailler : un quart de la population est active, presque toute en emploi.

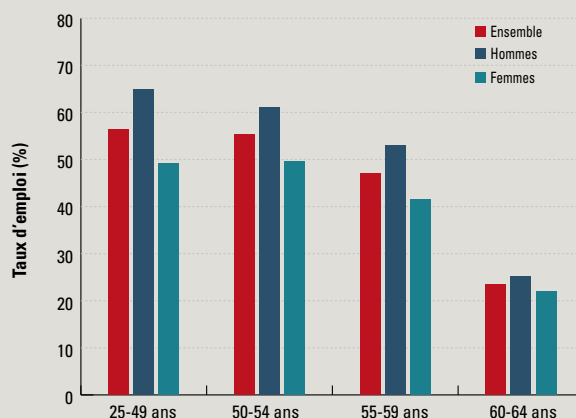
De nombreux dispositifs existant aujourd'hui ex-

pliquent la baisse sensible du taux d'activité avant 60 ans. Dans les Dom, les seniors sans emploi ont la possibilité de toucher le Revenu de solidarité, plus attractif que le Revenu minimum d'insertion, s'ils s'engagent à quitter le marché de l'emploi et de l'insertion. Pour compléter le dispositif, l'accès à certaines formes de préretraites² d'une part, ou la dispense de recherche d'emploi à partir de 58 ans d'autre part incitent les personnes à se retirer du marché du travail. Enfin, une partie des chômeurs renonce finalement à trouver un emploi, par découragement.

Les femmes moins présentes sur le marché du travail

La transition vers l'inactivité s'observe aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Cependant, la situation des femmes seniors sur le marché du travail est moins favorable, puisque seulement 40 % d'entre elles travaillent, contre 49 % des hommes. Pour les femmes réunionnaises de ces générations, le modèle familial traditionnel est sans doute à l'origine du fait qu'elles soient peu nombreuses à occuper un emploi. De plus, leur faible niveau de qualification participe également à la difficulté qu'elles éprouvent à trouver un emploi. Enfin, pour celles ayant travaillé, certaines mesures de retraite anticipée liées au nombre d'enfants peuvent les inciter à quitter plus tôt le marché du travail. Toutefois, en 3 ans, le taux d'emploi des 50-64 a progressé de 3,5 points, principalement au bénéfice des femmes (+ 5,3 points).

Le taux d'emploi baisse sensiblement à partir de 55 ans



Source : Enquête Emploi Réunion, Insee 2010 (situation au 2^e trimestre)

11 familles professionnelles concentrent la moitié des emplois des seniors

Des emplois stables pour les seniors

Les conditions d'emploi des seniors sont meilleures que celles des plus jeunes. L'ancienneté qu'ils ont souvent accumulée ou l'expérience acquise avec l'âge leur permet d'occuper plus fréquemment des emplois stables. Ils sont en effet 83 % à bénéficier d'un contrat à durée indéterminée ou à être titulaires de la fonction publique, contre 72 % des plus jeunes. La stabilité de l'emploi est toutefois plus fréquente chez les hommes, les femmes ayant des conditions d'emploi plus précaires. Elles sont notamment 2,5 fois plus nombreuses que les hommes à occuper des emplois à durée déterminée (25 % des femmes contre 10 % des hommes).

Le travail à temps partiel est aussi répandu chez les seniors que chez les plus jeunes, un emploi sur cinq étant à temps partiel. La grande majorité d'entre eux sont occupés par des femmes (87 %), bien qu'elles soient minoritaires parmi les seniors en emploi. Plus des deux tiers de ces emplois à temps partiel ne résultent pas d'une volonté de la personne de limiter son temps de travail. Ce sont des temps partiels subis, par défaut de n'avoir pas trouvé d'emploi à temps complet.

Les métiers des femmes sont moins diversifiés et moins qualifiés

Près de 41 000 seniors exercent un emploi à La Réunion, et la majorité d'entre eux sont âgés de 50 à 54 ans. Les femmes sont globalement minoritaires (43 %), mais certains métiers leurs sont presque exclusivement réservés, particulièrement dans le secteur privé. Les métiers qu'elles exercent sont moins diversifiés que ceux des hommes. La moitié des actives occupées se regroupent en effet sur 6 familles de métiers seulement, contre 12 pour les hommes.

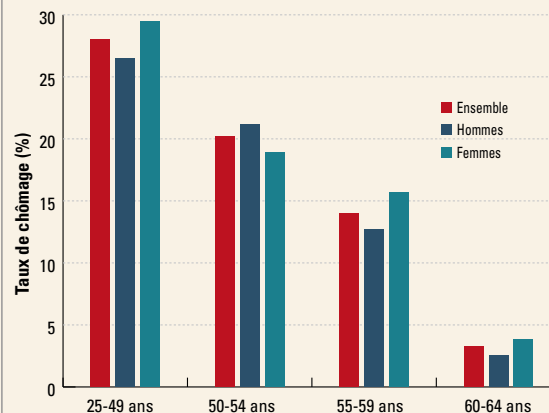
Contrairement au secteur privé, la fonction publique emploie autant d'hommes que de femmes. Parmi les enseignants, premier métier exercé par les seniors avec 4 000 emplois, 47 % sont des femmes.

Dans le secteur privé, les femmes seniors occupent des métiers peu qualifiés. La profession la

Familles professionnelles	Effectif	%	Part des femmes seniors (%)
Enseignants	4 050	10	47
Agents d'entretien	3 930	10	69
Employés administratifs de la fonction publique (catégorie C)	2 470	6	56
Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons	1 780	4	18
Aides à domicile et aides ménagères	1 590	4	97
Conducteurs de véhicules	1 290	3	3
Employés de maison	1 210	3	98
Employés administratifs de la fonction publique (catégorie B)	1 170	3	51
Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce	1 140	3	36
Cadres de la fonction publique	1 110	3	33
Médecins, dentistes, pharmaciens et vétérinaires	1 100	3	27
Autres	19 950	49	35
TOTAL	40 770	100	43

Source : Recensement de la population 2007
Champ : Personnes âgées de 50 à 64 ans occupant un emploi

Moins de chômage chez les seniors



Source : Enquête Emploi Réunion, Insee 2010 (situation au 2^e trimestre)

Faible chômage des seniors mais de plus longue durée

Le taux de chômage est relativement faible chez les seniors par rapport à leurs cadets. Il s'élève à 16 % contre 28 % chez les 25-49 ans. Cependant, il est 2,5 fois plus élevé qu'en France métropolitaine, malgré les dispositifs mis en place pour les faire sortir du marché du travail.

Quand ils sont au chômage, les seniors le sont nettement plus longtemps que les plus jeunes. Près des deux tiers d'entre eux recherchent un emploi depuis plus de deux ans.

Sources

L'Enquête Emploi Dom est réalisée chaque année au 2^e trimestre à La Réunion. Tous les résultats de cette étude sont ceux de l'Enquête Emploi 2010, à l'exception de ceux relatifs aux métiers exercés. Ils sont issus d'une autre source, **le Recensement de la population**, qui fournit des résultats au 1^{er} janvier 2007.

Définitions

BIT : Bureau international du travail.

Au sens du BIT : Un **actif** est une personne qui a un emploi ou qui est au chômage.

Un **actif ayant un emploi (ou actif occupé)** est une personne âgée de 15 ou plus ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine de référence, qu'elle soit salariée, à son compte, employeur ou aide dans l'entreprise ou l'exploitation familiale.

Un **chômeur** est une personne en âge de tra-

vailler (15 ans ou plus) qui répond à trois conditions simultanément :

- 1) être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- 2) être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- 3) avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante (de même sexe et de même âge).

Le **taux d'emploi** est le rapport entre le nombre d'actifs ayant un emploi (actifs occupés) et la population totale correspondante (de même sexe et de même âge).

Le **taux de chômage** est le pourcentage de chômeurs dans la population active correspondante (de même sexe et de même âge).

plus répandue est agent d'entretien, qui regroupe 15 % des emplois féminins. Elles sont plus de 2 700 à exercer ce métier. Elles sont également nombreuses à exercer le métier d'aide à domicile ou d'aide ménagère (1 500) et celui d'employée de maison (1 200).

Les hommes seniors ont deux métiers spécifiques : agriculteurs et conducteurs de véhicules (respectivement 1 500 et 1 200 emplois). Ils occupent également des métiers plus qualifiés que les femmes, et sont notamment plus fréquemment cadres de la fonction publique ou médecins. Plus de 1 500 hommes seniors occupent ces emplois.

Sarah **Abdouni**
Chargée d'études

La réforme des retraites dans les grandes lignes

Dès la mi-2011, l'âge légal de départ à la retraite recule progressivement. Il passera de 60 ans aujourd'hui à 62 ans en 2018. L'âge de la retraite à taux plein recule de 2 ans pour atteindre 67 ans en 2023. Des dérogations sont accordées à certaines personnes. Les salariés justifiant d'une incapacité physique supérieure ou égale à 10 % liée à un travail pénible, les personnes ayant commencé à travailler tôt et ayant cotisé deux ans de plus que la durée légale, les travailleurs handicapés et les mères âgées de 55 ans ou plus ayant trois enfants peuvent partir plus tôt à la retraite.

Pour en savoir plus : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/RETRAITESmodedemploi.pdf>

Des logements spacieux mais qui comportent de

Les personnes âgées occupent très souvent un logement qui pourrait sembler idéal aux plus jeunes : une maison individuelle, spacieuse, dont ils sont propriétaires. Mais si les plus de 50 ans disposent de davantage d'espace, ils occupent également des logements anciens. Ceci a des conséquences sur leur qualité : 63 % des logements de seniors présentent au moins un défaut. Les installations électriques posent particulièrement problème.

C'est d'abord l'espace qui caractérise le logement des seniors¹. Les plus de 50 ans disposent d'un nombre de pièces plus important que la moyenne : 1,66 pièces par personne, contre 1,15 parmi les ménages âgés de 15 à 49 ans. Leurs logements sont plus spacieux, 61 % ayant une surface d'au moins 70 m², contre 55 % chez les 15-49 ans. Bien que les propriétaires soient généralement les mieux lotis, les seniors locataires disposent eux aussi d'un espace supérieur à la moyenne.

Avec l'avancée en âge, les ménages seniors profitent d'un espace de plus en plus grand. Le nombre de pièces par personne s'accroît de 1,53 pièces par personne chez les pré-seniors à plus de 2 pièces chez les grands seniors.

Avec le départ des enfants, la diminution de la taille des ménages s'amorce à partir de 45 ans, mais le logement reste souvent le même. Entre 50 et 54 ans, la taille du ménage diminue encore et se situe en dessous de la moyenne réunionnaise (3 personnes). Enfin, parmi les personnes âgées d'au moins 75 ans, seul un ménage sur sept comporte plus de deux personnes. Parallèlement, le nombre de pièces du logement se stabilise autour de 4 à partir de 40 ans, évoluant peu par la suite.

Ainsi, les seniors sont moins exposés au surpeuplement que les plus jeunes. L'indice de surpeuplement permet de déterminer si la taille des logements - mesurée en nombre de pièces - est adaptée au nombre de personnes du ménage et à sa composition. À La Réunion, 18 % des ménages vivent dans des logements trop petits pour eux. En comparaison, moins de 6 % des ménages seniors vivent dans ces conditions. Au contraire, trois ménages seniors sur quatre vivent en situation de sous-peuplement, c'est à dire qu'ils disposent au moins d'une pièce en plus comparativement à leurs besoins.

Des habitations parmi les plus anciennes de l'île

Installés depuis 20 ans en moyenne, les seniors résident majoritairement dans des habitations qui sont parmi les plus anciennes de l'île. La moitié vivent dans des logements construits avant 1981 (les deux tiers parmi les grands seniors), contre 23 % chez les moins de 50 ans.

La qualité des logements en est affectée, particulièrement pour les grands seniors où certains éléments de confort sont encore inexistants. Malgré tout, le parc de logements dit « sans confort » a quasiment disparu de l'île. On ne compte plus que 10 700 résidences principales qui n'ont pas au moins un des éléments de confort suivants : électricité, douche ou baignoire, eau courante. Mais ce parc est occupé pour moitié par les ménages seniors.

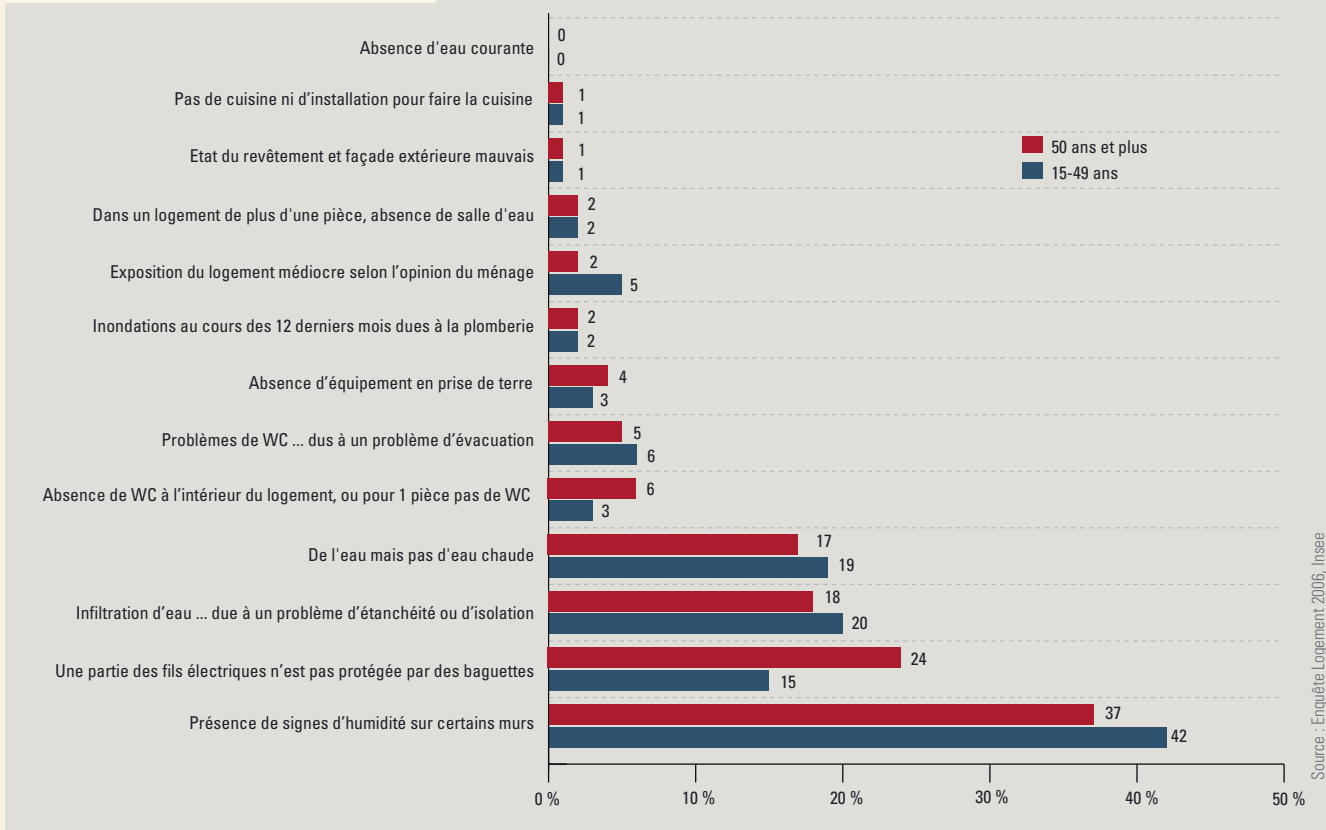
De façon générale, on retrouve au sein du logement des seniors les principaux défauts déjà observés dans le parc réunionnais : les signes d'humidité sur certains murs (37 %) ; l'absence de protection des fils électriques (25 %) ; l'infiltration d'eau (18 %) et l'absence d'eau chaude (17 %).

Selon 13 critères retenus par la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) pour évaluer la qualité des logements, 64 400 logements présenteraient au moins un défaut, soit 63 % des logements accueillant au moins un senior.

Les grands seniors sont alors les plus pénalisés, à un âge où apparaissent les premiers handicaps. Ainsi, 71 % des logements de grands seniors présentent au moins un défaut, et plus d'un tiers en possèdent au moins deux. Les installations élec-

âgés, s défauts

Pourcentage de résidences principales présentant chacun des 13 défauts (loi SRU)



triques posent particulièrement problème : 42 % vivent dans des logements où les fils électriques ne sont pas protégés et près de 10 % ne possèdent pas d'équipements en prise de terre.

Même si certains défauts peuvent paraître difficiles à vivre au quotidien, les personnes âgées sont parmi les plus satisfaites de leurs conditions de logement. Près de neuf ménages seniors sur dix considèrent en effet leur logement actuel comme acceptable ou satisfaisant. Ayant connu les éléments de confort moderne plus tardivement dans leur vie, les personnes âgées sont souvent moins exigeantes vis à vis de leurs conditions de logement.

Des seniors massivement propriétaires

Les seniors sont plus souvent propriétaires de leur logement : 69 % des ménages possèdent leur foyer, contre 55 % des 35-49 ans. Pour le reste, les seniors se répartissent entre locataires (27 %

et logés gratuitement (4 %). L'accession à la propriété progresse avec l'âge, et les deux tiers des pré-seniors sont déjà propriétaires. À partir de 65 ans, ils se stabilisent aux alentours de 72 %.

La proportion de seniors résidant en maisons individuelles culmine à 81 %. L'accession à la propriété s'accompagne logiquement d'un transfert vers l'habitat individuel : 95 % des seniors propriétaires ont acquis une maison. Les locataires quant à eux se répartissent équitablement entre maisons (44 %) et appartements (55 %).

Lorsqu'ils sont locataires, c'est majoritairement dans le social

Le recours à la location est le plus important chez les pré-seniors (30 %), qui correspondent à la classe d'âge encore en activité. Lorsqu'ils sont locataires, les seniors occupent majoritairement des logements sociaux (58 %, contre 44 % pour les 15-49 ans). Globalement, ils occupent 31 % du parc locatif social. Leur installation dans des

logements sociaux, en moyenne plus ancienne, permet d'expliquer ce recours plus faible au locatif privé. Ils ont vraisemblablement pu bénéficier de la construction soutenue de logements locatifs sociaux au cours des années 1990.

Frédéric Kosmowski
Chargé d'études

Sources

Le Recensement de la population 2007 est la principale source de cette étude. L'Enquête Logement de 2006 a permis d'apporter les éclairages sur le parc locatif social et la qualité des logements, au travers des critères de décence de la loi SRU.

¹ Les logements des seniors regroupent les 105 000 résidences principales dont le chef de famille à 50 ans ou plus.

Centres-villes et zones d'activités des espaces favorables au développement

L'histoire, les politiques mises en œuvre et la géographie ont façonné des logiques territoriales propres à chaque zone d'emploi. Partout se dessinent des périmètres accueillant de fortes concentrations d'emploi, appelés ici « pôles d'emploi infra-communaux », que l'on peut classer en trois catégories.

Les centres-villes des grandes communes apparaissent comme des terrains privilégiés pour la localisation des activités économiques. Composés en grande partie de services publics, ils attirent des établissements marchands offrant biens et services aux populations résidentes et de passage.

D'autres pôles, plus spécialisés, sont constitués sur les zones d'activités dessinées par les aménageurs. Leur intérêt se lit par leur impact sur le développement d'activités productives (industrie, BTP, commerce de gros), créatrices de richesses. Le dernier type de pôle, plus administratif, est induit par l'implantation d'équipements publics rares pourvoyeurs d'emplois nombreux (hôpitaux, université).

Attirer des entreprises sur son territoire, développer l'emploi, c'est un des objectifs que vise chaque décideur local dans sa démarche d'aménagement. En effet plusieurs facteurs peuvent concourir à favoriser la localisation d'une activité sur tel ou tel espace : la proximité de sa clientèle ou de ses fournisseurs, la qualité du réseau de transport et la facilité d'accès, de moindres coûts, la disponibilité de surfaces suffisantes.

La répartition spatiale des 210 000 emplois salariés que compte le département au 31 décembre 2007 nous montre que tous les espaces ne sont pas équivalents. Il existe bien des périmètres privilégiés qui ont su ou pu attirer des établissements plus ou moins grands, publics ou privés, marchands ou non marchands.

Au Nord, une structuration de l'espace générée par la capitale

Zone d'implantation du chef-lieu, le Nord rassemble 36 % de l'emploi de l'île : 75 400 salariés y travaillent à la fin de l'année 2007. Des pôles de forte densité de l'emploi structurent l'économie. Les trois quarts des emplois sont localisés dans des pôles d'au moins 500 salariés et les établissements sont en majorité agglomérés dans les centres des communes et dans les zones d'activités. L'économie est fortement spécialisée dans les activités de services, aussi bien les services offerts aux particuliers que ceux destinés aux entreprises.

La plus grosse concentration d'emplois de l'île

L'activité dans le **centre-ville de Saint-Denis** s'est développée sur le tracé historique de la ville. Capitale régionale, c'est le pôle d'emploi qui concentre le plus de salariés à La Réunion. Sur une surface de 180 hectares, 10 % des salariés de l'île sont regroupés, soit 21 500 emplois repartis dans 1 600 établissements. Dans le secteur marchand, les sièges des plus grosses entreprises y sont installés. Le centre-ville constitue également le centre décisionnel de l'île, par la présence de

grandes administrations. La moitié des établissements de plus de 250 salariés de l'île sont installés dans le centre-ville de Saint-Denis.

L'activité est presque exclusivement tertiaire, et la palette des services offerts est très large. C'est le pôle financier (sièges sociaux des grandes banques) et immobilier de l'île. Les activités qui s'y rattachent centralisent 2 000 emplois, soit 30 % des emplois du secteur à La Réunion. La diversité des activités concentrées dans le centre-ville induit la présence du secteur des services aux entreprises (2 550 salariés). Le commerce de détail et les services commerciaux (y compris hôtels et restaurants) destinés à la population se répartissent sur l'ensemble de la zone et fournissent 2 800 emplois.

Des pôles induits par des services administratifs

Aux abords du centre-ville, des pôles d'emploi se forment aux contours de grands établissements administratifs ou d'équipements publics rares. Ils viennent compléter la mosaïque des services publics déjà disponibles en centre-ville de Saint-Denis. **Le Butor et Champ-Fleuri** constituent un pôle d'emploi très important, 5 200 salariés y travaillent. Les activités sont essentiellement tournées vers les services publics, l'administration étant le premier employeur avec 2 500 emplois. Dans le pôle de **Bellepierre** (3 200 salariés), le Centre Hospitalier Régional et l'IUFM viennent compléter la gamme d'équipements de Saint-Denis.

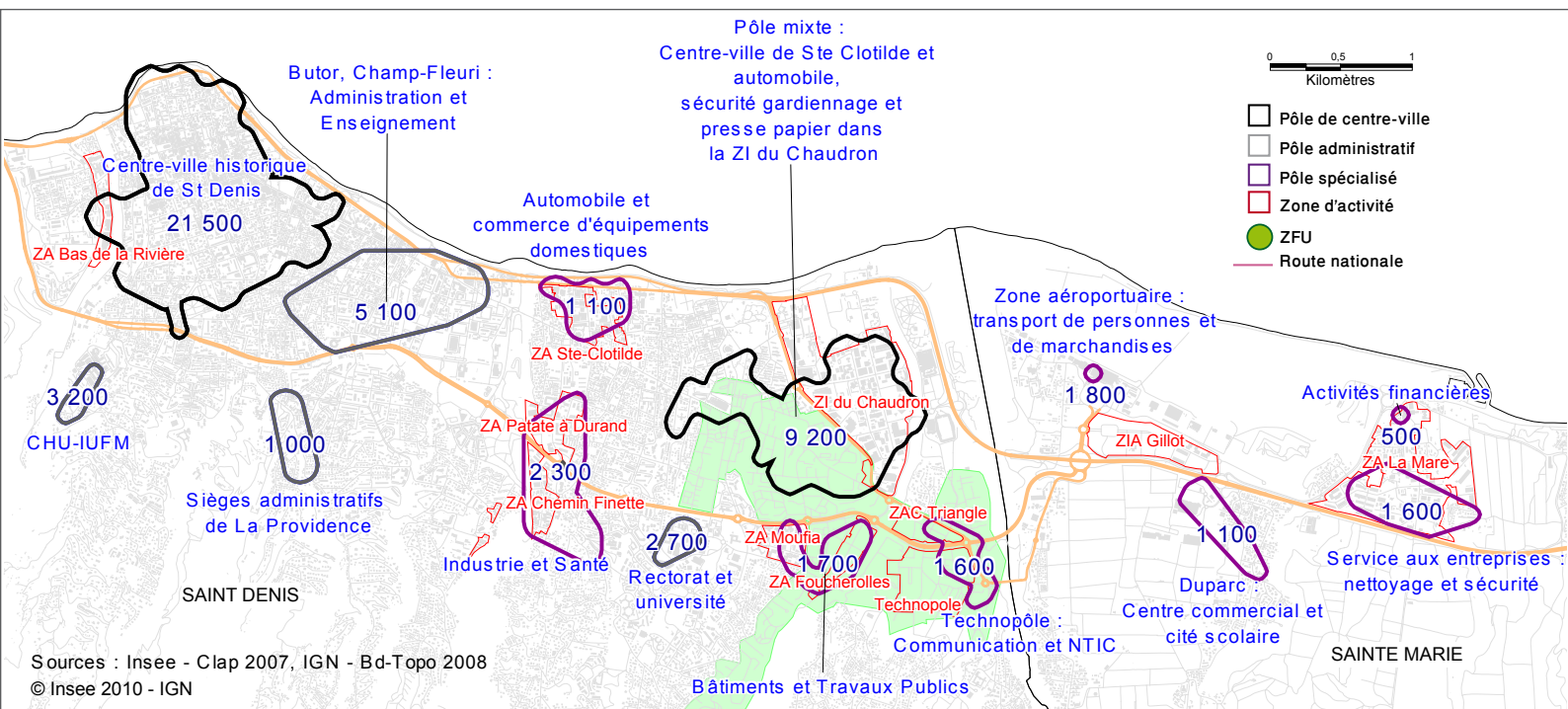
Sainte-Clotilde : un pôle mixte

Sainte-Clotilde est le deuxième pôle de concentration d'emplois du Nord. Il possède la caractéristique de relier un centre-ville de quartier à une zone industrielle et rassemble 9 200 salariés sur l'ensemble du pôle.

Dans le centre-ville du quartier, les nombreux commerces et les établissements scolaires façonnent le territoire. Plus à l'est, l'emplacement stratégique de la zone industrielle du **Chaudron** en fait une zone privilégiée, courtisée par une grande diversité d'activités. Les services aux entreprises regroupent 2 200 salariés sur la zone,

activités : aménagement de l'emploi

Partenariat



où les activités de services opérationnels sont prépondérantes. Une grande mosaïque de commerces se côtoient également : grandes surfaces, concessionnaires automobiles et petits établissements de commerce de gros. Enfin, l'édition et la construction sont bien implantées sur la zone.

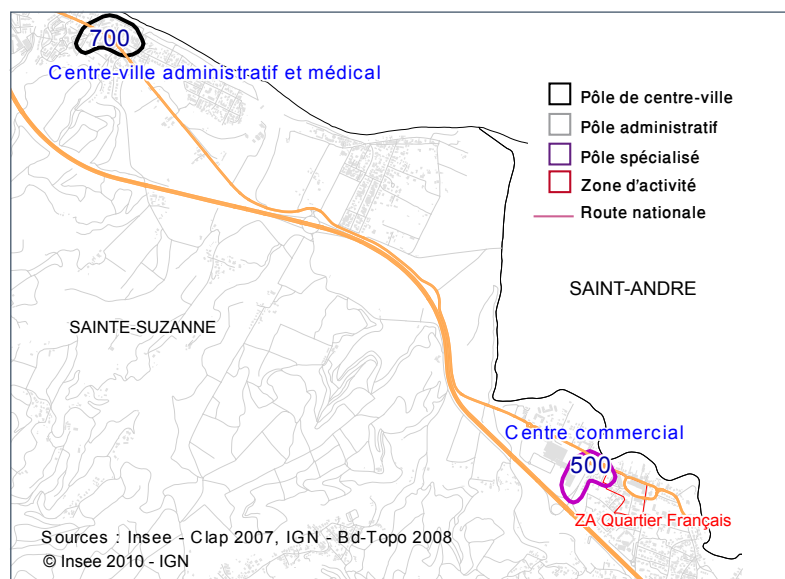
La technopole : une zone d'activités de pointe

Dans le reste de la région, les pôles de concentration d'emploi se superposent aux zones d'activités, qui favorisent le développement d'activités économiques spécifiques prodigues de grands espaces.

Quatre zones d'activités sont aujourd'hui implantées dans la partie est de Saint-Denis, qui définissent les contours de pôles d'emploi qui cumulent 6 700 salariés. Parmi elles, la **Technopole** se démarque en étant spécialisée dans le développement des technologies de l'information et de la communication. Elle regroupe 1 600 salariés

répartis sur 130 établissements.

Plus à l'est encore, dans les communes de Sainte-Marie et de Sainte-Suzanne, les zones d'activités ont vu le jour plus récemment. Elles constituent des pôles d'emploi conséquents, 5 500 emplois étant répartis sur cinq pôles. La **zone aéroportuaire** de Sainte-Marie (1 800 salariés) est spécialisée dans le transport de voyageurs et de fret. A Sainte-Suzanne, un centre commercial est implanté sur la zone d'activités plus isolée de **Quartier Français** (500 emplois).



Deux économies cohabitent à l'Ouest

L'Ouest regroupe 53 900 salariés, soit le quart des emplois de l'île. Deux zones d'emploi composent son paysage économique : Le Port et Saint-Paul qui présentent des profils très éloignés.

Dans la ville du Port, l'emploi est très concentré et les zones d'activités captent l'essentiel de l'activité économique de la ville. La vaste commune de Saint-Paul est tournée vers les activités destinées à sa population résidente et celle de passage : services publics, commerces et tourisme.

Le Port structuré par ses zones d'activités portuaires

Porte d'entrée maritime sur l'île, Le Port est un acteur majeur de l'économie réunionnaise. Fait rare, le centre-ville du Port n'est pas le premier pôle de la commune (3 500 emplois), la **Zone Industrielle n°2/3** à l'entrée de la ville réunissant 4 600 salariés.

En 2007, neuf zones d'activités très spécialisées sont aménagées sur la commune. Elles structurent l'économie portoise, naturellement liée à l'activité portuaire et industrielle. Les secteurs de la construction, du commerce de gros, de la logistique et l'entreposage englobent la quasi-totalité des emplois.

économie principalement présentielle, tournée vers la satisfaction de la population résidente ou des touristes.

À la sortie du Port, la zone d'activités de **Cambaie** se distingue par son analogie avec les zones industrielles du Port. Elle est spécialisée dans les activités productrices (BTP, industries de biens intermédiaires et d'équipements). Un peu plus loin, **Savannah** propose une économie de proximité où les grandes surfaces et les grands magasins spécialisés se multiplient, assurant 600 emplois.

Le **centre-ville de Saint-Paul** est le plus grand pôle d'emploi de l'Ouest (5 500 salariés). C'est le centre administratif et de services publics de la région Ouest. Administrations, services médicaux et hôpitaux polarisent l'emploi avec 3 700 salariés. Les services marchands offerts à la population regroupent 1 000 salariés. Aux alentours, deux pôles d'emploi se caractérisent par la présence de grands établissements scolaires. Plus au sud, trois stations balnéaires forment des pôles d'emploi, le tourisme étant au centre de l'activité : **Saint-Gilles, l'Ermitage et La Saline**.

Les zones industrielles sont parmi les plus grandes de l'île et cinq pôles de forte concentration de l'emploi se dessinent sur leurs contours. À l'entrée du Port notamment, deux pôles limitrophes rassemblent 7 700 emplois : la zone industrielle n° 2/3 et la Zac 2000.

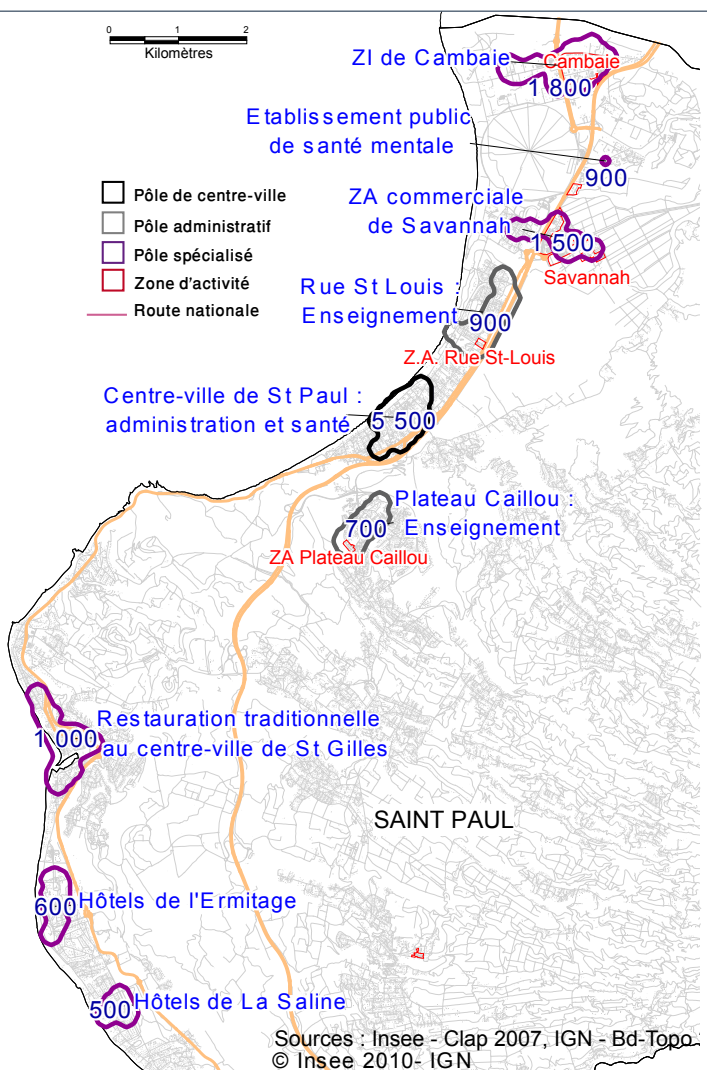
Secteur phare de l'économie portoise, la construction est prédominante dans l'enceinte portuaire, regroupant 3 500 salariés. Elle se concentre essentiellement dans la zone industrielle n° 2/3 avec 2 400 emplois, soit la moitié des emplois totaux du pôle.

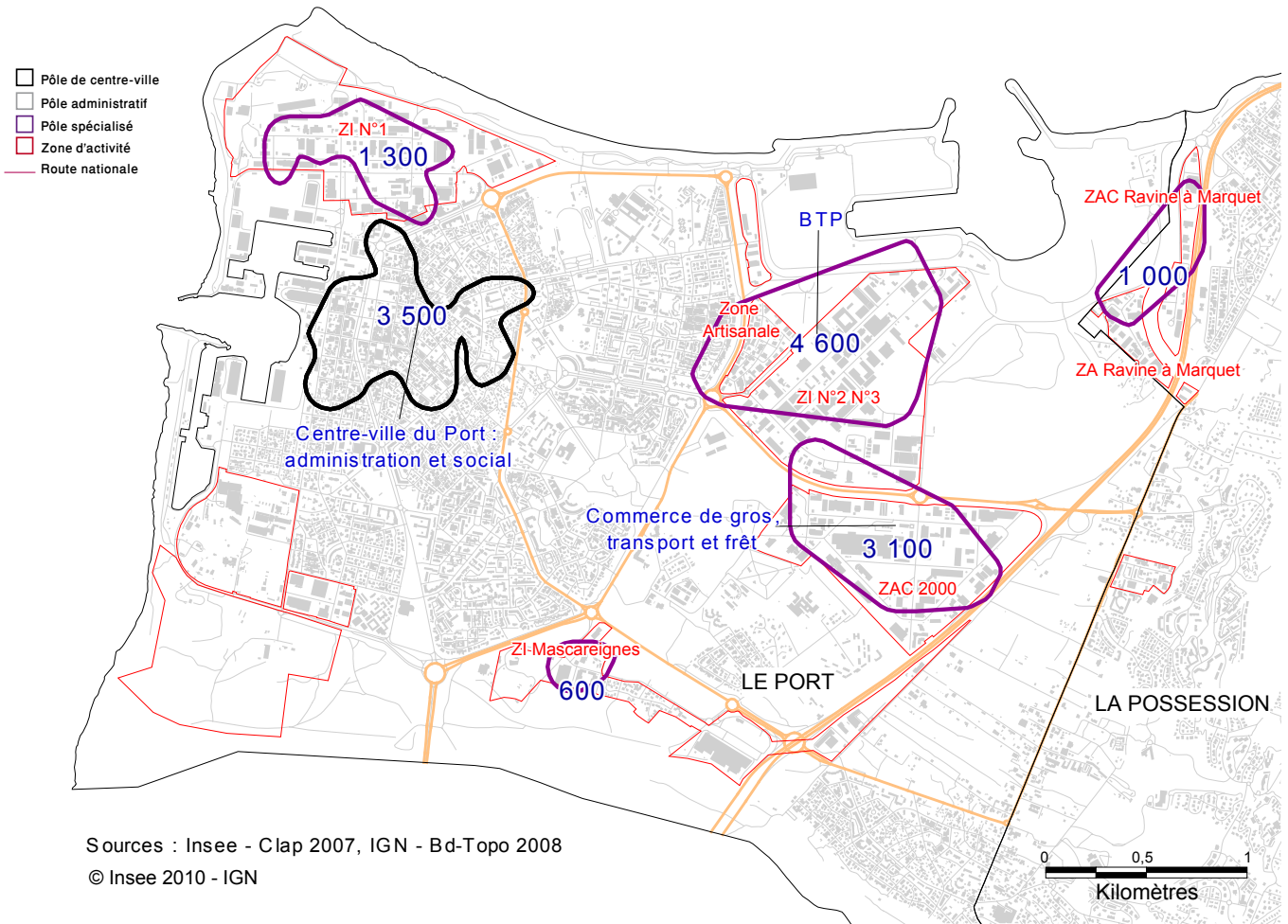
Activité liée au transit maritime, le commerce de gros regroupe 1 500 emplois, et de grands établissements côtoient de plus petits. Autres activités portuaires, le transport de fret et la manutention rassemblent 1 250 salariés. Ces activités sont agglomérées dans les deux plus grands pôles d'emploi du Port.

Saint-Paul : des services de proximité et du tourisme

Saint-Paul est la commune la plus peuplée de la région Ouest ; c'est aussi la plus vaste de l'île, mais les pôles d'emploi se concentrent essentiellement

sur le bord du littoral. Le panorama des activités varie le long de la route nationale, et illustre une





Source

Les données utilisées sont issues du fichier CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) au 31 décembre 2007. CLAP est une base de données qui couvre le champ complet des établissements hors agriculture, défense, intérim et particuliers employeurs.

Méthode

Des zones de forte concentration de salariés (pôles d'emploi infracommunaux) ont été délimitées à partir des coordonnées de chaque établissement et de leurs effectifs. Un pôle d'emploi est constitué à partir d'un seuil minimum d'effectif salarié concentré sur un même espace. Pour chaque zone d'emploi, les paramètres et les effectifs-seuils (400 salariés au Sud et à l'Est, 500 salariés au Nord et à l'Ouest) dépendent de l'activité économique de la commune principale.



Au Sud, un emploi disséminé à l'image de l'urbanisation de la zone

Les dix communes du Sud offrent 62 200 emplois salariés, soit 29 % des emplois de l'île. Le bâti et l'urbanisation sont ici moins denses que dans le Nord. Seulement trois communes possèdent des espaces suffisamment denses regroupant un minimum de 400 salariés : Saint-Pierre (43 % des salariés du Sud), Saint-Louis et Le Tampon. La totalité des pôles d'emploi du Sud regroupe moins de la moitié de l'emploi du territoire (29 000).

Seuls quatre établissements regroupent plus de 1 000 salariés, dont les mairies des trois grandes communes, ainsi que le **Groupe Hospitalier Sud Réunion** qui a constitué autour de lui un pôle de services hautement spécialisé. Moins denses, les pôles d'emploi sont aussi moins typés. Deux d'entre eux illustrent toutefois une spécificité du Sud, qui a développé un tissu d'établissements d'industries agroalimentaires plus dense qu'ailleurs.

Centre-ville de Saint-Pierre : forte concentration d'activités présentes

Le **centre-ville de Saint-Pierre** regroupe 11 000 emplois, soit 18 % de l'emploi du Sud. Bien que Saint-Pierre soit la capitale du Sud, contrairement à Saint-Denis, peu de grands établissements publics dynamisent ce pôle. Ceux qui y sont installés relèvent de l'offre classique de proximité liée à l'urbanisation.

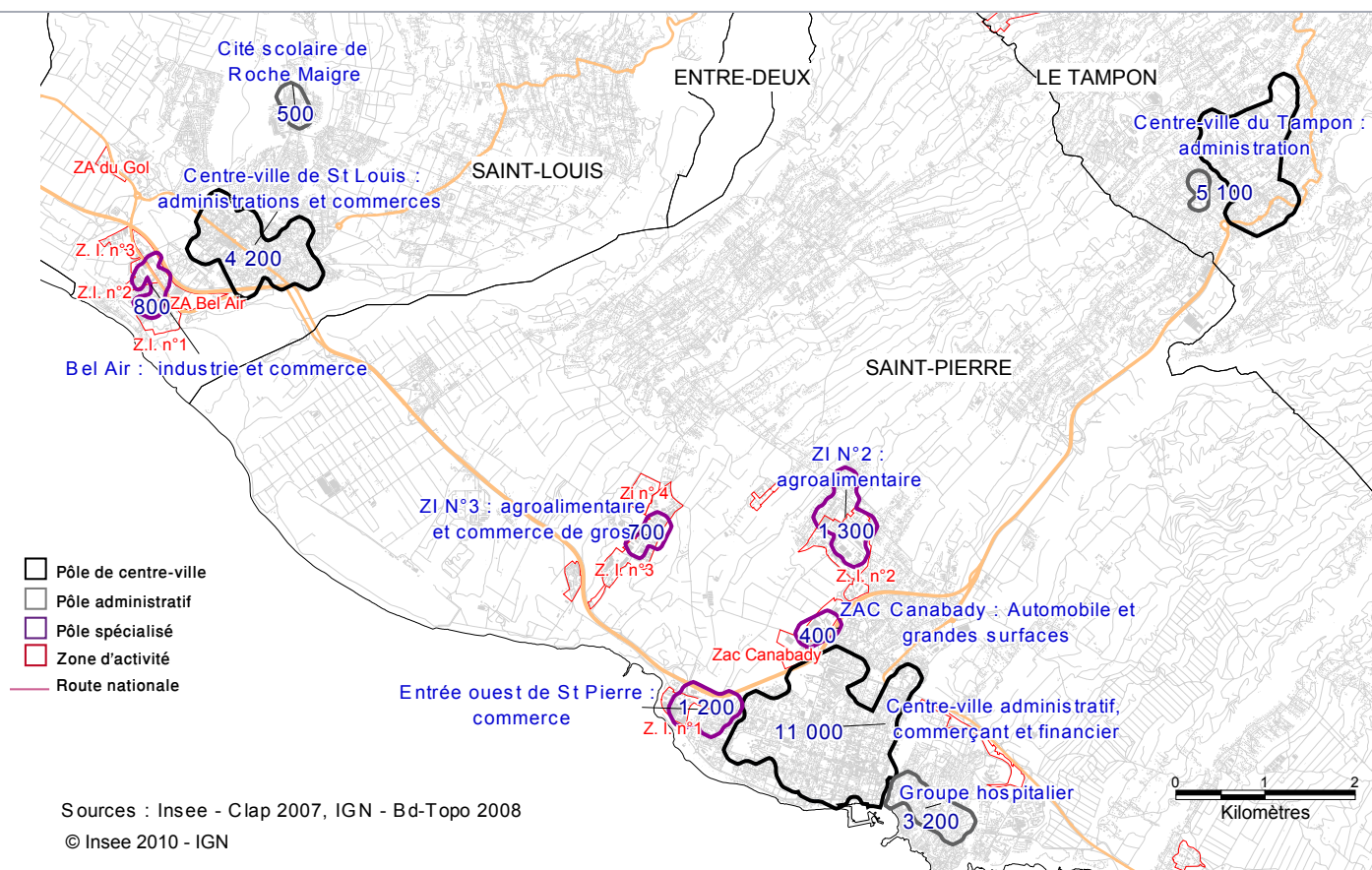
Le secteur marchand est, lui aussi, fortement orienté vers la fourniture de biens et services de proximité. Le tissu économique est constitué pour l'essentiel de très petites entreprises (moins de 10 salariés) relevant du commerce de détail alimentaire, non alimentaire ou automobile. L'offre de services aux personnes est aussi importante et constitue un tiers des emplois. Au total, sur 1200 établissements publics ou privés, seuls une trentaine emploient un minimum de 50 salariés.

Les centres-villes de Saint-Louis (4 200 emplois) et **du Tampon** (5 100 emplois) constituent deux pôles d'emploi satellites de celui de Saint-Pierre.

Des zones d'activités qui favorisent le développement industriel quand elles sont éloignées des centres urbains

Certaines zones d'activités ont attiré suffisamment d'entreprises pour créer un vivier d'emplois. Cinq périmètres reprennent plus ou moins les contours de zones d'activités, qui ont favorisé le développement industriel dans la mesure où elles étaient suffisamment éloignées des centres urbains. Ainsi, les deux pôles les plus proches du centre-ville de Saint-Pierre sont de type commercial, les deux autres localisés sur la même commune mais plus éloignés du centre sont industriels. Le 5ème pôle, à Saint-Louis, mixte les deux activités.

La première zone industrielle créée à Saint-Pierre en 1970 (**ZI n°1**) avait pour vocation de développer les activités industrielles. Sa contiguïté avec l'agglomération a plutôt favorisé l'émergence d'un pôle de 1 200 emplois à vocation commerciale. La **ZAC Canabady**, au nord-ouest de l'agglomération, jouxte le centre urbain et propose également un espace commercial.



A contrario, deux pôles d'emploi plus éloignés accueillent majoritairement des activités dédiées à l'industrie, à la construction et aux secteurs liés comme le commerce de gros et les services aux entreprises. Basés sur des zones industrielles, les pôles **ZI n°2 et n°3** totalisent 2 000 salariés. L'agroalimentaire y domine (25 % des emplois), et d'autres types d'industrie regroupent 20 % des salariés, confirmant la vocation première de la zone.

À l'Est, des pôles fondus dans la ZFU

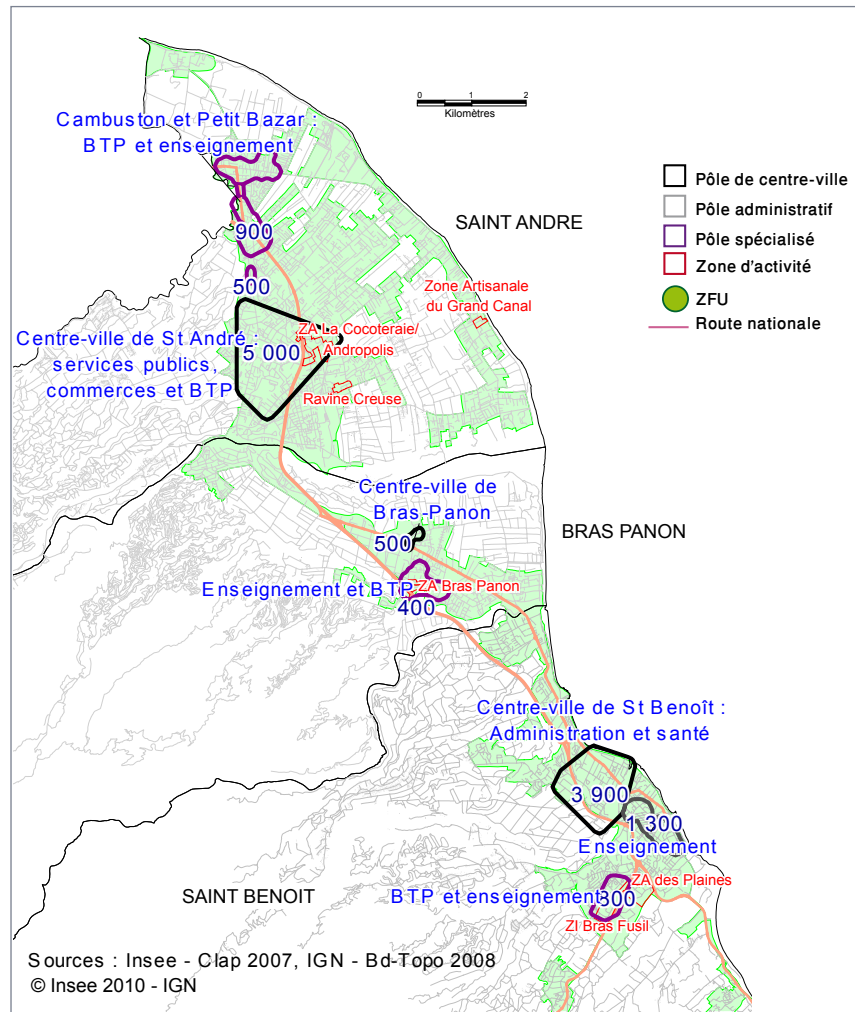
L'Est occupe 21 600 salariés, soit seulement 10 % de l'emploi salarié réunionnais. L'organisation spatiale de l'emploi est marquée par l'importance des grandes artères de circulation. Ainsi, des pôles d'emplois se sont développés le long de l'ancienne route nationale. L'emploi salarié marchand non agricole est localisé essentiellement sur deux communes, Saint-André et Saint-Benoît, qui accueillent 80 % des salariés de l'Est. Les centres-villes de ces communes sont les pôles attractifs de la zone.

À Saint-André, la construction domine le long de l'ancienne route nationale

L'emploi à Saint-André se concentre en deux points : au centre-ville et dans le quartier de « **Cambuston - Petit Bazar** ». Dans ce quartier, les activités liées aux services publics et aux services de proximité sont très variées, mais le secteur de la construction est le premier employeur (200 salariés).

Les services publics occupent près de 2 700 salariés dans le **centre-ville de Saint-André**. L'enseignement domine avec 1 100 emplois, faisant de Saint-André le pôle de formation de l'Est. Saint-André se positionne également comme le centre du commerce (900 emplois), avec la présence de la ZA commerciale de La Cocoteraie et un centre commercial à l'intérieur même du centre-ville.

Le **centre-ville de Saint-Benoît** s'impose quant à lui comme le pôle de santé de l'Est. Moins commerçant avec seulement 600 salariés dans ce secteur, les établissements du domaine de la santé regroupent plus de 900 salariés. Les établissements de santé s'étendent au-delà du centre-ville, jusqu'à la route des Plaines.



Les Zones d'activités jouent un rôle moins important

Les Zones d'activités (ZA) de l'Est sont les plus récentes et aussi les plus petites de l'île. La plus importante, **Bras Fusil**, ne concentre que 800 salariés. Les zones d'activités dédiées à l'artisanat sont nombreuses, mais aucun pôle d'emploi ne s'est créé autour.

L'immense Zone Franche Urbaine (ZFU) de l'Est invite par ses avantages fiscaux à l'implantation d'activité.

Dans le même temps, elle ne favorise pas l'organisation en Zones d'activités (ZA), bien qu'il existe un avantage stratégique à s'installer. Dans un premier temps, il semblerait donc que la ZFU ait accentué une répartition diffuse de l'emploi sur ce territoire.

Auteurs : Nelly ACTIF (chef de la division Études), Édouard FABRE (chef de projets), Stéphanie LIEUTIER, Caroline REGNARD, Pierre THIBAUT (Chargés d'études). Vous pouvez retrouver l'intégralité de cette étude dans l'Insee Partenaire n° 10 ou sur notre site internet www.insee.fr/Reunion/collection.asp?id=223

Quelle mesure du chômage ?

Qu'est-ce qu'un chômeur ? C'est une personne qui n'a pas d'emploi et en recherche un. Derrière cette signification communément admise se cache un concept statistique précis.

L'utilisation de concepts harmonisés au niveau international est indispensable afin de permettre des comparaisons dans le temps et entre territoires.

Chômage BIT : une définition internationale

En 1982, le Bureau International du Travail (BIT) a établi les principes qui régissent aujourd'hui les statistiques de l'emploi et du travail. Est considérée comme chômeur toute personne de 15 ans ou plus qui n'a pas travaillé (ne serait-ce qu'une

heure) pendant la semaine de référence, est disponible pour occuper un emploi dans les 15 jours, et a recherché activement un emploi au cours du mois précédent - ou en a trouvé un commençant dans les trois mois suivants.

C'est cette définition qui est reconnue au niveau international et permet le calcul du taux de chômage « au sens du BIT ». Parmi les critères retenus, celui concernant la recherche active est le plus subjectif. C'est pourquoi il répond à d'autres définitions précises établies au niveau européen (cf. encadré).

L'Insee assure la mesure du taux de chômage en France et utilise comme source l'Enquête Emploi. Cette dernière est l'équivalent des enquêtes « Force de travail » dans les différents pays européens.

L'Enquête Emploi se fonde sur des questions précises. Par exemple, quant aux types de démarches de recherche d'emploi, la question « a pris contact avec une agence d'intérim ? » est posée. Les réponses permettent, dans un second temps seulement, d'en déduire le statut d'activité des personnes (chômeur, inactif, actif occupé). L'harmonisation européenne est très poussée : l'intitulé des principales questions et leur ordre est défini par Eurostat de manière à assurer la meilleure comparabilité possible au sein des pays de l'Union Européenne.

Pôle emploi et Enquête Emploi, des statistiques pas directement comparables

Les fichiers de Pôle emploi ont pour vocation de gérer les dossiers des demandeurs d'emploi, afin de les aider et de les suivre dans leurs démarches de recherche et permettre de leur attribuer le cas échéant des allocations de chômage. Ils classifient les demandeurs d'emploi en fin de mois en différentes catégories. Les données qu'ils produisent tendent à se rapprocher de la définition du BIT, mais ne sont pas de même nature que celles issues d'enquêtes statistiques. D'origine administrative, elles sont par conséquent susceptibles de varier selon des effets de gestion (modifications du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, des comportements d'inscription,...).

Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle emploi (toutes catégories confondues) et inversement, un demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi peut ne pas être considéré comme chômeur au sens du BIT ; selon Eurostat,

le renouvellement de l'inscription pour des raisons purement administratives ne constitue pas une démarche active.

Le nombre de chômeurs (BIT) et les statistiques délivrées par Pôle emploi ne sont donc pas directement comparables. Les écarts peuvent parfois être conséquents. Ainsi, l'Enquête Emploi a dénombré 98 500 chômeurs à La Réunion au deuxième trimestre 2010 tandis qu'à la même période, 107 000 demandeurs d'emploi de catégorie A (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, disponibles et sans emploi) étaient comptabilisés par Pôle emploi.

Les statistiques délivrées par Pôle emploi présentent néanmoins l'avantage d'être mensuelles et disponibles à un niveau géographique fin, tandis que l'Enquête Emploi est annuelle dans les Dom et permet uniquement un découpage par zone d'emploi.

Le recensement : une approche plus subjective

Une dernière source, le Recensement de la Population, permet également d'appréhender le chômage sur de petits territoires. Il privilégie une approche purement subjective du chômage : est considérée comme chômeur toute personne se déclarant spontanément comme tel, sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail. Le concept de chômage au sens du Recensement ne s'appuyant ni sur une date précise, ni sur des critères définis, est donc plus large que celui de l'Enquête Emploi.

Thomas **Patenotte**
Chargé d'études

Bibliographie :

CNIS : Rapport du groupe de travail sur la définition d'indicateur en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi - n° 108 - septembre 2008.

IGF-IGAS : Rapport sur les méthodes statistiques d'estimation du chômage.

Liebeskind Sauthier I., « Histoire de la définition du chômage » - Courrier des statistiques n° 127 - août 2009.

La recherche active d'emploi

Sont considérés par le BIT comme des démarches actives de recherche d'emploi les actes suivants :

Contacté ou être contacté par un bureau public de placement (Pôle emploi, chambre de commerce...) pour trouver un emploi (visite, consultation de tableau, participation à des actions menées par Pôle emploi) ;

Prendre contact avec un bureau privé de placement ;

Prendre contact avec une agence d'intérim ;

Visiter un forum des métiers ;

Faire une démarche directe auprès d'un employeur ;

S'adresser à des relations personnelles ou professionnelles ;

Passer, répondre ou lire les annonces d'emploi ;

Passer un concours, un test, un entretien, etc..

Rechercher des terrains, locaux, chercher à obtenir des permis, licences, ressources financières.

La hausse du chômage se poursuit, l'emploi résiste

Au deuxième trimestre 2010, le taux de chômage à La Réunion s'élève à 28,9 %. Le taux d'activité progresse en un an de 1,4 point, sous l'augmentation combinée du nombre de chômeurs et de personnes en emploi. Malgré tout, le taux d'emploi reste stable, mais le temps partiel subi progresse sensiblement. Le « halo » autour du chômage, constitué des inactifs souhaitant travailler, se contracte légèrement.

Au deuxième trimestre 2010, le taux de chômage au sens du BIT est de 28,9 % à La Réunion pour la population âgée de 15 ans ou plus. Il est en augmentation de 1,6 point par rapport à 2009. La Réunion compte désormais 98 500 chômeurs, soit 9 500 de plus que l'an dernier.

Le taux de chômage des femmes reste plus important que celui des hommes : 30,0 % contre 28,0 %. Mais les pertes d'emplois ayant touché plus fortement des secteurs peu féminisés comme le BTP, la hausse du taux de chômage féminin est moins marquée : + 1,3 point entre 2009 et 2010, contre + 1,9 point chez les hommes.

Le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans progresse de 3,2 points en un an, et s'élève à 55,3 % en 2010. Entre 25 et 49 ans, 28 % de la population active est au chômage, et 16,1 % entre 50 et 64 ans.

Le taux d'activité progresse

La population active rassemble 341 000 personnes en emploi ou au chômage, soit 14 300 personnes supplémentaires en un an. Cette évolution reflète la hausse du nombre de chômeurs (+ 9 500) et des actifs occupés (+ 4 800). Le taux d'activité des 15-64 ans s'élève ainsi à 61,3 %, en hausse de 1,4 point. Bien qu'en progression régulière, le taux d'activité réunionnais reste inférieur de 10 points à celui de France métropolitaine.

Cette année, l'augmentation résulte majoritairement d'une présence plus importante des femmes sur le marché du travail, en cette période de crise économique. Historiquement bas, le taux d'activité des femmes progresse de 1,5 point et atteint 54,7 %. Il demeure lui aussi bien en deçà du taux d'activité enregistré en France métropolitaine (66,3 % début 2010), ou dans les autres Dom.

5 000 nouveaux emplois...

Malgré la crise, on compte au deuxième trimestre 2010 près de 5 000 personnes en emploi de plus qu'au deuxième trimestre 2009. À l'exception notable de l'année 2009, cette hausse est continue depuis 2003. Il s'agit, pour près de 2 700 d'entre eux, de nouveaux emplois salariés auxquels s'ajoutent 2 300 emplois non salariés.

L'évolution de l'emploi salarié est fortement contrastée : l'emploi marchand perd 3 600 postes tandis que l'emploi public est en progression et compte plus de 6 200 nouveaux emplois. La forte augmentation du nombre de contrats aidés au sein des collectivités locales explique en partie ces évolutions.

...et un taux d'emploi stable

Toutefois, le taux d'emploi des 15-64 ans reste constant à 43,5 %, la population en emploi croissant à la même vitesse que la population totale. L'écart entre les taux d'emploi masculins et féminins se réduit légèrement : le taux d'emploi des femmes augmente de 0,3 point tandis que celui des hommes baisse de 0,5 point.

La résistance de l'emploi cache malgré tout un développement du sous-emploi, porté par le dynamisme des contrats aidés. Ainsi, la proportion d'emplois à temps partiel est en hausse de 1,1 point sur un an. Si le temps partiel est parfois choisi, il peut aussi être subi, certaines personnes souhaitant travailler plus d'heures. En 2010, 15,2 % des actifs occupés se déclarent en situation de temps partiel subi, contre 12,3 % en 2009.

Le « halo » autour du chômage se contracte

La simple mesure du taux de chômage au sens du BIT ne permet pas d'appréhender la situation du marché du travail dans toute sa complexité. Certaines personnes souhaitent travailler, mais soit ne sont pas disponibles pour le faire, soit ne font pas de démarches de recherche, par découragement ou pour d'autres raisons. Classées inactives, elles constituent le « halo » autour du chômage.

Comparativement à 2009, le halo se contracte légèrement. En 2010, 159 000 personnes déclarent chercher un emploi. Parmi elles, 98 500 sont chômeurs (+ 9,7 %) et 35 000 des inactifs déclarant souhaiter travailler (- 9,4 %). Ces 35 000 personnes constituent le « halo » autour du chômage.

Thomas Patenotte
Chargé d'études

Évolution des taux de chômage, d'activité et d'emploi à La Réunion depuis 2007

	2007	2008	2009	2010
Taux de chômage (15 ans ou +)	24,4	24,4	27,3	28,9
Hommes	23,3	23,0	26,1	28,0
Femmes	25,7	25,9	28,7	30,0
Taux d'activité (15-64 ans)	58,2	59,9	59,9	61,3
Hommes	67,0	66,5	67,2	68,4
Femmes	50,0	53,7	53,2	54,7
Taux d'emploi (15-64 ans)	43,9	45,2	43,5	43,5
Hommes	51,3	51,1	49,6	49,1
Femmes	37,1	39,8	37,9	38,2

Source : Enquêtes Emploi Réunion, Insee (situation au 2^e trimestre)

Un écart important sur l'alimentaire

En mars 2010, la comparaison du niveau des prix entre La Réunion et la France métropolitaine a été réactualisée. L'écart de prix des biens et services s'élève à + 12,4 % à La Réunion. Sur un poste important du budget des Réunionnais comme l'alimentaire, les prix sont supérieurs de 36,6 %. Ils ont alimenté le ressenti des ménages réunionnais sur l'évolution de leur pouvoir d'achat.

Le dernier exercice de comparaison des prix en niveau entre La Réunion et la France métropolitaine datait de 1992. Il s'agissait de savoir de combien augmenterait la valeur du panier de consommation d'un ménage métropolitain « moyen » s'il devenait résident dans un Dom en maintenant ses habitudes de consommation de France métropolitaine. Depuis, malgré des études permettant de comparer les évolutions de prix des territoires (cf. encadré), la demande de renouveler une comparaison spatiale des prix a été exprimée à plusieurs reprises notamment au sein des observatoires des prix et des revenus mais aussi lors des États généraux de l'Outre-mer en 2009. L'enquête de comparaison spatiale des prix a été renouvelée en mars 2010, et devrait avoir lieu dorénavant tous les cinq ans environ.

+ 12,4 % en 2010 sur le panier métropolitain

L'écart de prix global à La Réunion, sur la structure de consommation métropolitaine, s'élève à + 12,4 % en 2010. Il était de + 15,6 % en 1992. À cette date, l'écart de prix à La Réunion était le plus élevé des Dom derrière la Guyane. Aujourd'hui, les résultats montrent que les prix

à La Réunion sont moins élevés que dans tous les autres Dom. L'écart en Guyane reste le plus important (+ 19,6 %), suivi par la Martinique (+ 16,9 %) et la Guadeloupe (+ 14,8 %).

Les écarts de prix des biens étudiés ont évolué différemment à La Réunion sur les vingt dernières années, certains ayant diminué, d'autres augmenté. Les produits alimentaires notamment, qui constituent l'un des principaux postes de dépenses des Réunionnais (15 % du budget), et sur lequel l'écart le plus important est observé, ont augmenté plus vite qu'en France métropolitaine. Sur le panier métropolitain, l'écart était de + 30 % en 1992 et s'élève à + 36,6 % aujourd'hui. Les dépenses alimentaires étant les plus fréquentes, cette évolution a contribué à alimenter le ressenti des ménages réunionnais sur la vie chère.

Pour les boissons alcoolisées et le tabac, les prix sont supérieurs de 26,3 % à La Réunion. Sur ce poste les prix sont en général plus élevés, puisqu'aux frais de transports peuvent s'ajouter certaines taxes (octroi de mer par exemple) particulièrement importantes sur ce type de produit, en dehors bien entendu de toute production locale. La santé et les communications (internet, téléphonie, envois postaux) sont aussi nettement plus chères à La Réunion qu'en France métropolitaine (respectivement + 15,2 et + 19,3 %).

Par contre, les écarts de prix sont moins importants sur certains postes, notamment les transports, les loisirs et la culture. La comparaison fait même apparaître sur d'autres des prix pratiqués inférieurs à ceux de France métropolitaine. Pour les consommations liées au logement en particulier (loyers, charges, eau, électricité principalement), les prix sont inférieurs de 2,4 % à La Réunion. Cela s'explique par certains tarifs moins élevés à La Réunion comme celui de l'eau. Par ailleurs, même si les loyers privés restent plus élevés à La Réunion qu'en France métropolitaine, ceux du secteur social, dont le poids est important, sont plus faibles ici. Enfin, dans l'hôtellerie-restauration, les prix pratiqués sont inférieurs de 6,1 % à ceux de la France métropolitaine. Le traditionnel repas-barquette n'est pas étranger à ce résultat.

Écarts de niveaux de prix entre La France métropolitaine et La Réunion en 2010 (%)

	La Réunion / France métropolitaine (panier métropolitain)	France métropolitaine / La Réunion (panier réunionnais)
Produits alimentaires	36,6	-10,6
Alcool, tabac	26,3	-19,0
Habillage et chaussures	-0,1	6,1
Logement, eau, énergie	-2,4	14,4
Meubles, électro-ménager, entretien	13,6	-4,1
Santé	15,2	-7,9
Transports	7,5	-0,4
Communications	19,3	-9,4
Loisirs et culture	4,7	9,8
Restaurants et hôtels	-6,1	5,3
Autres biens et services	16,6	-8,9

Source : enquête de comparaison spatiale de prix 2010, Insee.
Champ : consommation des ménages hors fioul, gaz de ville et transports ferroviaires

- 0,4 % sur le panier réunionnais

Les écarts de prix entre La Réunion et La France métropolitaine ont été établis à structures de consommation identiques, ce qui a permis d'ignorer les différences de modes de vie entre les deux territoires. En 1992, seul le mode de consommation de France métropolitaine avait été retenu. En 2010, la situation symétrique a été prise en compte, ce qui a permis d'évaluer également l'évolution du budget d'un ménage réunionnais qui s'installerait en France métropolitaine tout en conservant ses habitudes d'achat réunionnaises. Selon les résultats, le ménage réunionnais ne verrait pratiquement pas de différence sur son budget (- 0,4 %)

À structure de consommation réunionnaise, quatre postes de consommation ont des prix plus élevés en France métropolitaine : le logement, eau et énergie ; les loisirs et la culture ; l'habillement et les chaussures et enfin l'hôtellerie-restauration. Les prix des autres postes sont moins élevés, particulièrement les boissons alcoolisées et le tabac, mais aussi les produits alimentaires (- 10,6 %). Un Réunionnais qui conserverait ses habitudes alimentaires en France métropolitaine paierait donc moins cher ses produits habituels.

Une limite : la comparaison « moyenne »

Une première limite à cette étude réside dans les hypothèses mêmes qui ont été retenues. Le choix de travailler avec un panier de consommation métropolitain dans un cas et réunionnais dans l'autre est une hypothèse forte. Elle suppose en effet que le ménage métropolitain qui vient s'installer à La Réunion dans un cas, et le ménage réunionnais qui part s'installer en France métropolitaine dans l'autre, ne modifie pas ses habitudes de consommation. Or il est fort probable que dans les deux cas, au bout d'un certain temps, les ménages adaptent progressivement leurs habitudes de consommation.

Par ailleurs, la comparaison spatiale des prix permet de mesurer les écarts de prix globaux entre la France métropolitaine et La Réunion, à structure de consommation moyenne. Les résultats ne seraient pas nécessairement les mêmes s'ils avaient été adaptés à chaque catégorie de population, selon la structure de son propre budget. Un ménage aisé, ou à faible revenu, jeune ou âgé, ne consomme pas de manière identique. Un ménage modeste, par exemple, dépense une part de son budget plus

importante que les autres dans l'alimentaire. Il est donc vraisemblable que pour lui l'écart de prix global soit plus important que celui annoncé. Une telle analyse aurait nécessité une opération de plus grande ampleur, avec un échantillon de produits beaucoup plus important.

Olivier Fagnot
Chef du service statistique

Bibliographie :

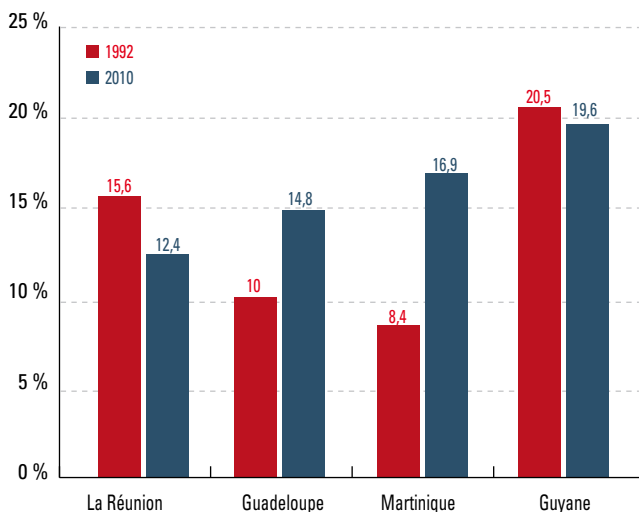
FAGNOT O., « Depuis 1990 l'évolution des prix atteint un rythme annuel de 2,1 % », Revue Économie de La Réunion n°132, avril 2008.

FAGNOT O., « Certaines catégories plus touchées par l'inflation », Revue Économie de La Réunion n°136, mai 2010.

FAGNOT O., « Les ménages modestes subissent plus l'inflation », Revue Économie de La Réunion n°135, décembre 2009.

BERTHIER J.-P., LHÉRITIER J.-L., PETIT G., « Comparaison des prix entre les DOM et la métropole en 2010 », Insee Première n°1304, juillet 2010.

Écarts de niveaux de prix entre La France métropolitaine et les Dom en 1992 et 2010 (panier métropolitain, ensemble yc loyers)



Source : enquête de comparaison spatiale de prix de 2010, Insee

Note de lecture : A La Réunion, l'écart de prix d'ensemble (yc loyers) était de + 15,6 % en 1992 et de + 12,4 % en 2010 comparativement à la France métropolitaine (panier métropolitain).

Écarts de prix entre la France métropolitaine et La Réunion en 1985, 1992 et 2010 pour un panier de consommation métropolitain

Panier métropolitain	1985	1992	2010
Ensemble yc loyers	nd	15,3	12,4
Ensemble hors loyers	18,2	12,5	12,9

Source : enquête de comparaison spatiale de prix, Insee.

NB : Au cours du temps, le champ de l'indice des prix à la consommation s'est élargi. Il n'est donc pas identique à chacune des trois dates.



De nouveaux outils de mesure de l'évolution des prix

Depuis quelques années, d'autres études utilisant l'indice des prix à la consommation ont permis de comparer les territoires en termes d'évolution des prix. Établis à partir de l'instrument de mesure mensuelle de l'inflation (Indice des prix à la consommation), ces résultats comparent de façon indépendante l'évolution de deux paniers de consommation, l'un strictement métropolitain, l'autre strictement réunionnais. Deux effets sont donc combinés, l'un lié à l'évolution des prix, l'autre lié à des habitudes de consommation différentes.

Depuis 2009, l'Insee Réunion a mis également en place des indices catégoriels, à partir de son indice des prix à la consommation. Ils permettent d'estimer l'inflation dans des situations particulières : en fonction du revenu, de l'âge, de la composition familiale et enfin de la catégorie sociale. Il était en effet difficile de s'identifier au « Réunionnais moyen », dont le profil est difficilement identifiable par la population. Un autre indice a également vu le jour, celui de l'évolution des produits de grande consommation dans la grande distribution.

Méthodologie

La méthodologie de référence pour les comparaisons spatiales de prix est celle retenue pour le calcul des parités de pouvoir d'achat au niveau européen. Il s'agit de réaliser des relevés des prix dans différents territoires pour un échantillon de biens de consommation aussi proches que possible. Ceci suppose implicitement qu'on ne pourra comparer entre eux que des territoires dont les modes de vie des résidents sont relativement proches.

Dans les indices de prix à la consommation, l'échantillon de produits n'est pas tiré de façon aléatoire dans une base de sondage exhaustive. Il est défini de façon à trouver le meilleur compromis entre des exigences en partie contradictoires : une bonne couverture des différents postes de consommation ; une bonne comparabilité des produits entre territoires, ce qui suppose une définition aussi précise que possible des différents produits ; une bonne représentativité dans chaque territoire des produits retenus (au-delà de leur simple disponibilité). Ce sont ces principes de référence qui ont été retenus pour l'enquête entre la France métropolitaine et La Réunion, et en particulier le fait de ne comparer que des produits aussi proches que possible.

6 500 relevés de prix

Près de 6 500 relevés de prix ont été assurés sur le sol réunionnais par sept enquêteurs recrutés et formés dans cet objectif. La collecte a eu lieu sur un seul mois, en mars 2010, compte tenu des délais imposés et des contraintes de terrain (périodes de solde, disponibilité des produits saisonniers, etc.). Les soldes et promotions, qui sont inclus dans l'indice des prix à la consommation depuis 1998, ont été écartés du champ de l'enquête de comparaison de prix.

Une diversité géographique et de points de vente

Pour refléter la diversité d'implantation géographique et d'habitudes d'achats des Réunionnais, des relevés ont été réalisés sur les quatre micro-régions de La Réunion. Ils ont été effectués dans la grande distribution mais aussi dans les petits magasins traditionnels, une structure des relevés par forme de vente ayant été définie pour chaque produit. Des résultats connus par ailleurs ont également été utilisés afin d'améliorer la collecte sur les produits complexes. C'est ainsi que la comparaison a porté au total sur un échantillon de 418 biens et services. Les relevés de prix qui ont été utilisés proviennent de sources variées :

- une enquête spécifique sur le terrain a concerné 264 biens et services à La Réunion (environ 25 relevés de prix en moyenne par produit, bien ou service),
- des relevés issus de la base de données de l'indice des prix à la consommation ont été utilisés pour la grande majorité des produits alimentaires, y compris produits frais,
- la comparaison des prix de 39 « tarifs » a été estimée de façon centralisée. Ces postes ont fait l'objet de traitement ou de choix spécifiques, notamment ceux des loyers (étude économétrique à partir de l'enquête logement) et du transport aérien.

Un « poids » est affecté à chaque produit

Les relevés portent sur des produits très différents couvrant l'alimentation, les biens et services. L'objectif est de calculer un indice qui prenne en compte cette diversité. Cet indice tient compte du poids de chaque produit, bien ou service, regroupé par famille dans la consommation moyenne des ménages. Le poids de chaque produit qui est la part du budget moyen qui lui est consacré, provient de l'enquête « budget de famille ».



Vos contacts avec l'Insee

Un contact

Insee-contact@insee.fr

Téléphone

Où trouver la bonne information ?

- > **0 972 724 000** du lundi au vendredi de 9 H à 17 H (horaire métropole) - tarification « appel local »
- > Les indices 24 H/24
Au **0 972 722 000** - tarification « appel local »
ou au **02 62 48 89 19** (indice Réunion)
- > Sirene : **0 825 800 882** - 0,15 €/mn

Minitel

3617 Sirene pour un accès direct au fichier des entreprises 24H/24 - 0,35€/mn

Une visite

Une borne internet en libre service est à disposition dans nos locaux.

- > Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30
- > Consultation de documents :
sur rendez-vous uniquement

INSEE - direction régionale de La Réunion
Parc technologique de ST Denis
10 rue Demarne - B.P. 13
97408 ST Denis Messag Cédex 9

Tél. : **02 62 48 89 00** - Fax : **02 62 48 89 90**

Internet

Le site national de l'Insee donne accès aux informations nationales et régionales

- Les 24 directions régionales de l'Insee
- Toutes les publications téléchargeables
- Les données du recensement de la population
- Les indices et séries statistiques
- Les données structurelles sur les entreprises
- Le répertoire SIRENE
- Le portail « Entreprises »
- Le portail « Collectivités locales »
- Des fichiers détaillés téléchargeables
- Un espace dédié à la presse

La lettre électronique de l'Insee Réunion est envoyée gratuitement une fois par mois aux abonnés. Vous y trouverez toutes les actualités de l'Insee à La Réunion.

Adresse : www.insee.fr/Reunion rubrique « liens »
« s'abonner à la lettre électronique »

La lettre électronique de l'Insee Mayotte est envoyée gratuitement une fois par trimestre aux abonnés. Vous y trouverez toutes les actualités de l'Insee à Mayotte.

Adresse : www.insee.fr/Mayotte rubrique « liens »
« s'abonner à la lettre électronique »

L'essentiel de l'économie...

- > Une approche synthétique et accessible à tous de l'actualité économique avec de nombreuses données européennes : population, santé, emploi, énergie...



En vente en librairie,
à l'Insee et sur www.insee.fr

Collection Insee Références

